



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Stratégie de revalorisation du patrimoine musical au Bénin : création et gestion d'une médiathèque multimédia d'ethnomusicologie à Porto-Novo.

Présenté par

Richard Lys HOUNSOU

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département : Culture

Spécialité : Gestion des Industries Culturelles

le 15 avril 2013

Directeur : Professeur Bienvenu KOUDJO

Devant le jury composé de :

Co-directeur : Dr. Hdr Jean François FAU

Jean François FAU Président

Directeur du Département Culture de l'Université
Senghor

Bernard SCHOEFFER Membre

Ancien Chef du Service de Coopération à Radio
France Internationale

Bienvenu KOUDJO Membre

Maître de Conférences à l'Université d'Abomey-Calavi

Université Senghor – Opérateur direct de la Francophonie
1 Place Ahmed Orabi, BP 21111, 415 El Mancheya, Alexandrie, Egypte
www.usenghor-francophonie.org

Remerciements

Nous remercions très sincèrement et cordialement le Professeur Bienvenu KOUDJO, Maître de conférences à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin, qui était Spécialiste de programme au Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation Internationale de la Francophonie à Lomé, qui a spontanément accepté d'encadrer notre travail. En lui, nous avons trouvé un directeur de mémoire exceptionnel. Sa disponibilité, sa patience, ses observations et corrections nous ont permis d'améliorer la qualité de ce travail. Bien qu'occupé par ses nombreuses charges professionnelles et malgré les contraintes de la distance, il a toujours su trouver les occasions de se rendre disponible à chaque fois que nous avons eu besoin de son accompagnement.

Nous remercions le Directeur du département Culture le Docteur Jean-François FAU ; l'ex Directeur, le Professeur Christophe EUZET ainsi que Madame Rania Adel Ghindi leur assistante, pour leur laborieuse collaboration tout au long de nos deux années de formation académique à l'Université Senghor.

Nous remercions le Maire Moukaram OCENI qui n'a ménagé aucun effort pour nous accorder le stage de mise en disponibilité professionnelle lorsque nous avons été admis pour bénéficier de la bourse d'entrée à l'Université Senghor. Que l'Eternel reçoive ses prières !

Nous remercions l'ensemble des professeurs du département Culture de l'Université Senghor qui ont accepté de partager avec nous leur connaissance et savoir tout au long de nos deux années de formation.

Nous remercions notre cher collègue Docteur Didier HOUENOUE qui a accepté d'assurer notre intérim au CEMAAC durant nos deux années d'absence. Que Dieu soit à l'écoute ses bons vœux.

Nous remercions Monsieur Léonce ASSOGBA, toute sa famille et tous les membres du groupe de prière « La foi en Jésus et Marie » pour leurs nombreuses prières et leur accompagnement spirituel. Que l'Eternel Dieu continue d'exhausser leurs bons vœux.

Nous remercions tous ceux qui se sont donné la peine de lire notre travail et d'y apporter leurs observations.

Nous remercions également le Professeur Honorat AGUESSY, Messieurs, Richard SOGAN, Baba KEITA, Albert GODONOU, Urbain HADONOU, Adolphe Alladé Coffi, Kpamwigna HOUNKONNOU, l'abbé Mahutin Bienvenu KOUKPO, Michel AKODJENOU dit "AMIKPON" et tous ceux qui se sont prêtés à mes questions dans le cadre de la réalisation de ce mémoire.

Nous remercions en effet, tous les étudiants du département Culture et tout particulièrement les étudiants de la filière Gestion des Industries culturelles.

Nous remercions aussi les membres de la communauté béninoise de l'Université Senghor ainsi que tous ceux qui, de près où de loin, nous ont accompagné dans le cadre de cette formation.

Nous remercions le Très Haut, Dieu le Père Tout Puissant qui a été au début au centre et à la fin de toutes nos entreprises.

Dédicace

A notre fille Christbelle Anaëlle Euriche

Notre épouse Euphrasie Rose EHOUN pour tant de sacrifices consentis lors de nos deux années d'absence pour notre formation à l'Université Senghor d'Alexandrie.

A vous, Félix Noudéhouéno HOUNSOU et Rita Kpossé AVOCE, mes très chers parents, ce mémoire est fruit de votre filiale affection.

Tout à toi Christbelle.

Résumé

L'ordonnance N°35/PR/MENSJ du 1^{er} juin 1968 portant protection des biens culturels du Dahomey¹ marquait déjà l'engagement de la République du Bénin à mettre en place les mécanismes juridico-politiques pour garantir à la postérité la richesse, matérielle et immatérielle en tant que fruit de l'héritage des Aînés. Plusieurs initiatives sont en effet prises par l'Etat et les acteurs culturels pour une meilleure valorisation du patrimoine culturel surtout musical. Au Bénin, comme dans de nombreuses cultures africaines écrit Lupwishi Mbuyamba (2005)², la musique et la danse accompagnent tous les événements de la vie. Composé d'une cinquantaine d'ethnies, le Bénin regorge d'une multitude de pratiques et de biens culturels au nombre desquels nous pouvons citer la musique traditionnelle (profane et sacrée) : un riche héritage à la fois physique et immatériel. Face à la mondialisation et à son corollaire de développement effréné des supports musicaux, nombreux sont les rythmes du répertoire musical qui ont eu la chance d'être enregistrés dans les années 60 et 70 et qui n'existent plus sur le marché discographique. Ces pièces musicales sont sérieusement menacées aujourd'hui, du fait de l'absence d'une politique et d'une stratégie publique pour leur conservation. En effet, les travaux de Bienvenu A. AKOHA et al (2010)³ font apparaître que dans la région d'Abomey (ancien royaume du Danxomè) plus d'une douzaine de rythmes ont disparu ou sont menacés de disparition, depuis ces vingt dernières années. Face à cette menace, l'urgence d'actions appropriées pour leur sauvegarde en vue de leur valorisation s'impose. Porto-Novo⁴, ville d'histoire a connu un passé assez riche d'animation artistique. Chaque quartier, disposait d'un groupe d'animation folklorique qui rivalisait d'ardeur avec les autres. Des compétitions étaient organisées entre ces groupes : ce qui créait de saines rivalités entre ces groupes et une ambiance assez électrique les week-ends. Aussi les premiers disques Vinyle de [33 tours] ont été produits par des artistes originaires de Porto-Novo. La valorisation du patrimoine musical du Bénin et la mise en place d'une médiathèque multimédia d'ethnomusicologie trouvent donc un ancrage pertinent à Porto-Novo.

Le présent mémoire est une analyse de la situation actuelle du secteur musical béninois en général et de la musique traditionnelle profane et sacrée en particulier. Nous focaliserons notre analyse sur l'organisation, le fonctionnement et les performances de ce genre musical pour enfin proposer une stratégie de valorisation et de conservation basée sur la mise en place d'une médiathèque spécialisée qui se veut un outil de rénovation des industries culturelles et créatives au service du développement.

Pour réaliser ce projet, trois outils clés seront utilisés dans un espace d'apprentissage multimédia, une banque de données audio-numérique consultable sur place et mise en ligne, une iconographie en image et visuelle ainsi que des documents spécialisés, instruments de musique, et enfin un dispositif interactif de formation à la connaissance et à la sauvegarde du patrimoine immatériel, au CEMAAC de la ville de Porto Novo.

Mot-clefs

Musique béninoise; musique endogène profane et sacrée; culture; patrimoine oral; ethnomusicologie; médiathèque multimédia; création; gestion; économie numérique.

¹ Dahomey, ancien nom de la République du Bénin jusqu'au 30 novembre 1975.

² Lupwishi Mbuyamba, Directeur de l'OCPA, préface du livre de Manda Tchebwa, *Musique africaine Nouveaux enjeux, nouveaux défis*, 2005 p104.

³ Bienvenu A. Akoha, *Musique du Dahomey, mélodies immortelles, mon premier livre de chant* 2009, p54

⁴ Porto-Novo ; Ville Capitale du Bénin, située à 30km de Cotonou, désignée par les Portugais au XVII^{ème} sous le nom de Porto-Novo pour sa ressemblance à la Ville de Porto au Portugal. Hogbonou ou Adjatchè pour les autochtones.

Abstract

Ordinance N°35/PR/MENSJ from June 1st, 1968 on the protection of cultural property of Dahomey⁵ expressed a strong commitment of the Republic of Benin, to establish legal and political mechanisms to ensure to the future generation, material and immaterial wealth as a result of heritage from elders. In fact, several initiatives have been taken by State and cultural actors for better valorization of cultural heritage especially music. In Benin, as in many African cultures as pointed out by Lupwishi Mbuyamba (2005)⁶, music and dance accompany all life events. Composed about fifty ethnic groups, Benin is a crucible of a multitude of practices and cultural activities among which we can mention the traditional music (secular and sacred): A rich heritage both physical and immaterial. Considering the globalization and its corollary of unrestrained development of musical, fortunately many rhythms of musical repertoire have been recorded in the 60s and 70s that no longer exist on the record market. These selections are seriously threatened today due to the lack of policy and public strategy for their conservation. Indeed, the research conducted by A. Bienvenu Akoha et al (2010)⁷ revealed that in the region of Abomey (ancient kingdom of Dahomey) more than a dozen of rhythms have disappeared or are threatened with extinction, since twenty years. In response to this threat, it is urgent to take appropriate actions in order to recover this heritage. Porto-Novo⁸, historical city, has an interesting background in animation art. Each area of city had a group of folk entertainment that rivaled each other. Competitions were organized among these groups which created a rivalry and a quite amazing atmosphere for weekends. It is also important to note that the first records Vinyl were produced by artists from Porto-Novo. The valorization of the musical heritage of Benin and the implementation of a multimedia library of ethnomusicology are therefore relevant keystone in Porto-Novo.

This study is an analysis of the current situation of Beninese musical sector globally and more especially traditional music, sacred and profane. We will focus our analysis on the organization, functioning and performance of this kind of music. Finally we will propose a strategy for recovery and conservation based on the establishment of a specialized media that constitutes a tool of renovation for cultural and creative industries bases of development.

In order to realize this project, three key tools will be used in the perspective of learning multimedia, audio database will be available and online, a visual image and iconography, as well as specialized documents, musical instruments, and finally an interactive center for training on the issue and the protection of immaterial heritage at CEMAAC of Porto Novo.

Key word: Beninese music, sacred and secular endogenous Music, Culture, Heritage oral, Ethnomusicology, multimedia library, creation, management, Digital Economy

⁵ Dahomey, ancien nom de la République du Bénin jusqu'au 30 novembre 1975

⁶ Lupwishi Mbuyamba, Directeur de l'OCPA, préface du livre de Manda Tchebwa, *Musique africaine Nouveaux enjeux, nouveaux défis*, 2005 p104

⁷ Bienvenu A. Akoha, *Musique du Dahomey, mélodies immortelles, mon premier livre de chant* 2009, p54

⁸ Porto-Novo ; Ville Capitale du Bénin, située à 30km de Cotonou, désignée par les Portugais au XVIIème sous le nom de Porto-Novo pour sa ressemblance à la Ville de Porto au Portugal. Hogbonou ou Adjatchè pour les autochtones.

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- AFAS : Association Française des Détenteurs d'Archives Sonores et Audiovisuelles
- AOF : Afrique Occidentale Francophone
- APC : Approche par Compétence
- CAMY : Communauté des Agglomérations de Mantes en Yvelines
- CEMAAC : Centre d'Etudes Musicales, Artisanales et d'Animation Culturelle
- CNRS : Centre National de Recherche Scientifique
- DBN : Direction de la Bibliothèque Nationale
- DPC : Direction du Patrimoine Culturel
- DPAC : Direction du Patrimoine Artistique et Culturel
- DVD : Digital Versatile Disc
- EPA : Ecole du Patrimoine Africain
- ERPACMAO : Etudes et Recherches sur le Patrimoine Chorégraphie et Musical de l'Afrique de l'Ouest
- FAMDT : Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles
- FED : Fonds Européen de Développement
- ICCROM : Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des biens Culturels
- ICOM : Conseil International des Musées
- IDEE : Institut de Développement et d'Echanges Endogènes
- IFAN : Institut Français d'Afrique Noire
- IRAD : Institut de Recherche Appliquée du Dahomey
- MAESA : Musée Alexandre Sènou Adandé
- MENJS : Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports
- OCIM : Office de Coopération et d'Information Muséales
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PDM : Partenariat pour le Développement Municipal
- PR : Présidence de la République
- PSC : Projet Scientifique et Culturel
- PSICD : Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées
- UE : Union Européenne
- UNDAF : Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
- VCD : Vidéo Compact Disc

Table des matières

Stratégie de revalorisation du patrimoine musical au Bénin : création et gestion d'une médiathèque multimédia d'ethnomusicologie à Porto-Novo.....	i
Remerciements.....	ii
Dédicace.....	iii
Résumé.....	iv
Mot-clefs.....	iv
Abstract.....	v
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	vi
Table des matières.....	vii
Cartes et situation géographique de l'ancrage du projet.....	ix
Introduction.....	1
1 Problématique et contexte du projet.....	5
1.1 Description, justification et importance du projet.....	7
1.2 Hypothèse.....	9
1.3 Synthèse des données de terrain.....	10
1.3.1 L'ethnomusicologie selon quelques auteurs.....	10
1.3.2 Le patrimoine musical béninois profane et sacré.....	11
1.3.3 L'état de la conservation du patrimoine musical du Bénin.....	14
1.4 Une médiathèque audio numérique pour conserver le patrimoine musical.....	15
1.4.1 La création et gestion d'une médiathèque: champs d'investigation.....	15
1.4.2 La fonction de la médiathèque.....	17
1.4.3 Les vocations de la médiathèque à partir de l'expérience de CEMAAC.....	17
1.4.4 La médiathèque comme Projet Scientifique et Culturel.....	18
1.4.5 La médiathèque comme outil de promotion du l'ethnomusicologie.....	18
1.4.6 Impact social et économique de la médiathèque.....	19
2 Etapes de mise en place de la médiathèque.....	21
2.1 Partie intellectuelle du projet.....	21
2.1.1 Collecte des données méthodologiques du mémoire.....	21
2.1.2 Collecte des éléments du patrimoine musical existant.....	26
2.1.3 Les activités à mener par la médiathèque.....	29
2.1.4 La médiathèque audio numérique dans la politique culturelle du Bénin.....	31
2.1.5 L'importance de la médiathèque audionumérique dans le dispositif du CEMAAC.....	31
2.2 Partie matérielle du projet.....	32
2.2.1 La localisation de la médiathèque et offre culturelle, sociale et touristique.....	32

2.2.2	Le plan architectural de la médiathèque.....	33
2.2.3	Le projet scénographique et muséographique de la médiathèque (décor et design)	36
2.2.4	Le budget de construction de la médiathèque.....	37
3	Administration et gestion de la médiathèque audionumérique	39
3.1	L'administration de la médiathèque	39
3.1.1	Le statut juridique de la médiathèque	39
3.1.2	Le personnel de la médiathèque	40
3.1.3	Les partenaires de la médiathèque	42
3.2	Le budget de réalisation de la médiathèque	45
3.2.1	Les grandes lignes du budget	45
3.2.2	Le plan de financement du budget	48
3.2.3	Les perspectives de rentabilisation du projet culturel	49
3.3	Marketing et communication du projet : choix stratégiques	49
3.3.1	Les stratégies de communication pour une mobilisation continue du public	49
3.3.2	Les stratégies de communication pour une mobilisation des partenaires techniques	50
3.3.3	Les stratégies de pérennisation du projet.....	51
	CONCLUSION	53
	Références bibliographiques	55

Cartes et situation géographique de l'ancrage du projet



Carte Administrative présentant la Situation de la Ville de Porto-Novo parmi les 77 Communes du Bénin Echelle : 1/10000

Source : UNDAF 2009-2013



Introduction

Tout développement endogène passe par la prise en compte des valeurs sociétales et l'affirmation de l'identité culturelle. En fait, ces valeurs traditionnelles constituent une composante essentielle du développement intégral de l'homme et de la communauté. Selon Lê Than Khoï (1973)⁹,

«Le développement signifie avant tout l'intégration de la culture comme dimension et finalité essentielles du développement car c'est dans la culture que le développement trouve une impulsion fondatrice dans les besoins et aspirations des individus comme des collectivités. La culture est donc la matrice du développement».

A cet effet, les valeurs enseignées par nos coutumes et traditions constituent une composante essentielle du développement intégral de l'homme et de la communauté. Ainsi, les musiques et danses endogènes composantes essentielles du patrimoine immatériel selon la convention (2003)¹⁰ de l'Unesco, participent fondamentalement au développement de la personnalité et plus généralement de la société, parce qu'elles sont présentes dans toutes les manifestations, faits culturels et culturels de l'Afrique traditionnelle. Elles jouent, de ce fait, un rôle crucial dans de nombreux contextes, soit comme divertissement, soit comme accompagnement d'activités sociales tels que rituels, fêtes et travail. La musique traditionnelle (sacrée et profane), les danses, les instruments de musique, et autres matériels traditionnels associés, par exemple les masques, les accoutrements sont également des véhicules des expressions culturelles et de valeurs identitaires.

Avec plus d'une cinquantaine de groupes ethniques selon les travaux de Félix Iroko et al (1983), le Bénin¹¹ regorge d'une multitude de rythmes et de danses associés à ces groupes ethniques ou linguistiques.

Clément Da Cruz (1954) écrivait que « ...la musique et le chant interviennent dans presque toutes les circonstances de la vie »¹². Cela montre la place importante de la musique dans l'univers socioculturel des Béninois.

Du fait de cette diversité culturelle et linguistique et de la proximité des faits culturels, plusieurs rythmes traditionnels se sont créés, et constituent de nos jours une richesse inestimable non encore explorée. Face à la mondialisation et à l'évolution rapide du support musical, cette musique traditionnelle se trouve face à la problématique de sa modernisation et de sa sauvegarde. Malgré les beaux discours

⁹ Lê Than Khoï cité par Pam Nhu Ho *développement endogène comme alternative, potentialité et obstacles à son déploiement*, Unesco, 1975, 123p.

¹⁰ Convention 2003 de l'Unesco sur le patrimoine culturel tangible et intangible.

¹¹ République du Bénin : Pays situé en Afrique occidentale avec les coordonnées géographiques suivantes : 9°30' N, 2°15' E, le Bénin couvre une superficie de 112 622 km² avec une population estimée à huit millions (8.000.000) d'habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2002. Il est limité au Nord Ouest par le Burkina Faso, au Nord Est par le Niger, à l'Ouest par le Togo, à l'Est par le Nigeria et au Sud par l'Océan Atlantique.

¹² Clément Da Cruz, cité par M. MASSODE, *in Perspective pour la création d'un conservatoire de Musique dans le sud du Bénin : cas des départements du Mono-Couffo*. Mémoire de fin de formation, ENA Abomey-Calavi, 2001. 99p

des autorités béninoises à divers niveaux, la ratification de toutes les conventions internationales sur la protection et sauvegarde du patrimoine et quelques initiatives individuelles privées, la musique béninoise, surtout celle traditionnelle (sacrée et profane) est sérieusement menacée.

La « Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » de l'Unesco, octobre 2003, instrument international normatif définissant le patrimoine culturel immatériel, témoigne sans nul doute de l'importance de la sauvegarde des savoir-faire et traditions qui fondent la culture d'un groupe. Cette action de sauvegarde apparaît, comme un des enjeux majeurs de la construction identitaire et par conséquent de la promotion de la diversité culturelle. Une observation de l'état du patrimoine immatériel de la région de Porto-Novo à travers l'histoire, révèle, sous son apparente richesse et variété, la fragilité de sa transmission d'une génération à l'autre. Lors de notre stage professionnel, les témoignages recueillis auprès des détenteurs (dignitaires, musiciens, gardiens de la tradition, personnes ressources) de ce patrimoine soulignent les efforts réalisés aujourd'hui pour en sauvegarder une partie.

Au Bénin en général et dans le Sud du Bénin en particulier, musique, danses, chants, chansons, contes et rites tendent, depuis des décennies, à disparaître sans laisser de trace. Déjà, dès le début des années 1960, l'auteur malien Amadou Hampâté Bâ, membre du Conseil Exécutif de l'Unesco tirait sur la sonnette d'alarme en disant : «*En Afrique quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle*»¹³. C'est donc pour lutter contre ce phénomène irréversible que l'Unesco a décidé de protéger, non seulement le patrimoine matériel, mais aussi et surtout le patrimoine immatériel par la convention 2003 qui définit le patrimoine immatériel comme :

*« des pratiques, représentations, expressions, connaissances, savoir-faire transmis de génération en génération et qui procure aux communautés et aux groupes un sentiment d'identité et de continuité »*¹⁴.

L'importance que revêt la question des musiques et danses endogènes, notamment dans l'œuvre de conservation du patrimoine, exige, d'une part, qu'elles soient traitées avec beaucoup d'attention et, d'autre part, qu'elles soient connues et étudiées en vue de définir des stratégies pour éviter qu'elles ne tombent dans l'oubli et disparaissent. La pérennisation et valorisation de nos rythmes et danses endogènes constituent de nos jours une nécessité certaine. L'étude des traditions musicales, leurs fonctions sociales ainsi que le rôle et la place des musiciens traditionnels dans la société relèvent essentiellement du domaine de l'ethnomusicologie.

La création d'une médiathèque spécialisée en ethnomusicologie que nous proposons serait un espace scientifique et culturel de la mise en valeur des œuvres musicales des artistes de la musique locale (profane et sacrée). Elle s'avère être, à notre avis, non seulement un outil pour sauvegarder ce patrimoine mais également un outil pour l'éducation culturelle au développement. Cet outil vient ainsi

¹³ Bernard Zra Deli, *Mémoire sur l'impérialisme culture occidentale et devenir de la culture africaine: défis et perspective*, Paris 2005, 57p

¹⁴ Unesco, définition patrimoine immatériel, Convention sur le patrimoine culturel immatériel, 32^{ème} session, Paris, octobre. 2003.

donner un sens à l'article premier de la Charte Culturelle de l'Afrique qui stipule qu'il faut, entre autres, « *réhabiliter, restaurer sauvegarder le patrimoine culturel africain* ». En effet, la loi n°2007-20 du 23 août 2007¹⁵ a le mérite de définir le patrimoine culturel béninois. L'une des tâches des générations présentes est de mettre en relief ce patrimoine pour ainsi répondre aux besoins actuels, tout en se conformant aux transformations de la société. Cette loi reste une preuve de la volonté politique, au plan national, de protéger l'expression de son génie créateur, ses valeurs de civilisation, ses manifestations artistiques et culturelles ainsi que ses biens meubles et immeubles.

C'est dans ce sens qu'au terme de notre formation en Gestion des Industries Culturelles, et fort de notre expérience de six années à la tête du Centre d'Etudes Musicales, Artisanales et d'Animation Culturelle (CEMAAC), nous avons estimé, que nous pouvions apporter notre modeste contribution à cette œuvre majeure qui utilisera les outils des industries culturelles et créatives pour la valorisation du patrimoine musical béninois, en concevant ce projet intitulé: «Création et gestion d'une médiathèque multimédia d'ethnomusicologie à Porto-Novo».

Pour bien conceptualiser un tel projet, nous nous appuyerons sur les enseignements reçus à l'Université Senghor, les données théoriques les industries culturelles et créatives et la problématique d'une médiathèque spécialisée au service du développement en général et des musiques endogènes en particulier. L'observation de certains modèles de médiathèques spécialisées à travers le monde sera un gage. Pour ce faire, nous nous appesantirons sur les ressources documentaires publiées sur les médiathèques spécialisées en Occident. Par ailleurs, les entretiens que nous avons réalisés sur le terrain au cours de notre stage avec certains élus locaux et le Maire de la Ville de Porto-Novo nous ont convaincu de l'opportunité d'une médiathèque spécialisée pour la sauvegarde et valorisation du patrimoine musical du Bénin à Porto-Novo.

Notre réflexion a été suivie par l'expérience de connaisseur de notre Directeur de mémoire. En outre, elle a bénéficié de l'attention de spécialistes du monde musical béninois, d'un conservateur de musée averti des questions de Projet Culturel et Scientifique (PCS). Nous ne pouvons passer sous silence les observations et remarques du Directeur du Patrimoine Culturel qui est un ancien Senghorien, du Directeur du Ballet National du Bénin, des élus ainsi que des personnes ressources du Bénin.

Fort de ces apports, nous sommes parvenus à la définition d'un projet clair et pertinent au profit de la génération présente tout en mettant en place un mécanisme de pérennisation pour la génération future.

Le projet sera traité suivant un plan en trois grandes parties : Problématique et contexte du projet, les étapes de la mise en place de la médiathèque spécialisée puis enfin l'administration et la gestion de l'action. Dans la problématique et contexte du projet, il sera question de : i) décrire, justifier et mettre en exergue l'importance du projet dans l'univers des industries culturelles africaine en général et béninoise en particulier. ii) d'émettre une hypothèse sur les atouts et risques de ce projet iii) faire une synthèse des données puis enfin iv) voir dans quelle mesure une médiathèque audio numérique peut contribuer à la conservation du

¹⁵ Loi n°2007-20 du 23 août 2007 Portant protection du patrimoine culture et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin

patrimoine musical. Quant à deuxième la partie, elle se penchera spécifiquement sur la mise en place de la médiathèque proprement dite. Elle commencera par la partie intellectuelle du projet où nous parlerons : i) de la collecte des éléments du patrimoine musical existant, ii) des activités à mener par la médiathèque, iii) de l'importance de cet outil dans la politique culturelle nationale et de son importance dans le dispositif du Centre d'Etudes Musicales, Artisanales et d'Animation Culturelle (CEMAAC) qui est un outil de structuration économique de la musique initié par le conseil municipal de Porto-Novo et elle se terminera par iv) la présentation matérielle du projet. La troisième partie, quant à elle sera consacrée à l'administration et la gestion du projet. Nous y présenterons i) l'administration de la médiathèque audionumérique, ii) son budget de réalisation et iii) les choix stratégiques de marketing et communication de son action.

1 Problématique et contexte du projet

Le patrimoine culturel immatériel est un patrimoine vulnérable à cause de son support oral. Son caractère précaire se renforce de plus en plus car il est confronté à différentes menaces, à savoir l'uniformisation culturelle, corollaire de la mondialisation, et de la poussée fulgurante de la culture américaine.

Dans un monde en pleine mutation, on est en droit de se demander quel sera l'avenir des cultures traditionnelles et populaires. Nos valeurs culturelles perdent souvent de leur force sous l'influence de la culture occidentale qui est diffusée en masse par les médias.

En effet, l'essor vertigineux des technologies de l'information et de la communication entraîne la destruction, voire la dégradation de certaines cultures et, par voie de conséquence, la perte de certaines identités culturelles. Autrement dit, cette tendance à l'uniformisation du monde pousse la jeune génération à se désintéresser de sa propre culture. Les pays sous développés comme le nôtre, pris dans cet engrenage de l'essor technologique et de l'influence culturelle du Nord, perdent de plus en plus leur identité culturelle. Du coup le matérialisme prôné par ces cultures venues du nord prend le pas sur nos valeurs humaines, culturelles et morales. En d'autres termes, la tradition rime avec le sous développement, et le développement est synonyme de possession de biens matériels. Du coup, beaucoup de jeunes ont tendance à rompre leur cordon ombilical culturel traditionnel pour embrasser la culture à la mode.

La mondialisation présente donc de nouveaux défis et de nouvelles menaces. Le système éducatif béninois a subi les contrecoups de ces changements. Le développement vertigineux du modernisme a tôt fait de le déconnecter de son environnement social. En fait, le nouveau programme scolaire du Bénin n'est que la copie conforme de l'Approche par Compétence (APC) canadienne. La non intégration des réalités locales dans l'adoption de cette approche par les acteurs du système éducatif national conduit l'école béninoise à former désormais des hommes et des femmes tournés vers une culture globale avec peu d'intérêt aux valeurs culturelles africaines. Cette approche est d'ailleurs très contestée par une bonne partie des acteurs. C'est cela qui entraîne cette rivalité entre les acteurs du système éducatif qu'ils peinent à l'internaliser.

En effet, face à ces agressions de toutes sortes, il y a un réel danger de voir les traditions se dégrader, puis disparaître de façon irrémédiable. Dès lors, on comprend aisément la nécessité d'une action urgente de valorisation du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et surtout d'assurer sa conservation efficace et sa transmission méthodique aux générations montantes et futures. Cela nous impose donc une nouvelle approche.

L'acte normatif par lequel la communauté internationale a donné un sens aux différentes valeurs culturelles et identitaires contenues dans les expressions non tangibles des peuples a été sans nul doute *la Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine immatériel* adopté par l'UNESCO

en octobre 2003¹⁶. Mais ces initiatives se révèlent insuffisantes pour endiguer la pression sur la disparition des valeurs culturelles africaines. Tran Van Khê, (1973) l'a si bien remarqué dans son article paru dans la revue de l'Unesco en ce qui concerne la musique :

« L'acculturation, véritable "épidémie" pour les traditions musicales des sociétés non industrielles, a provoqué beaucoup de désastres parce que les Asiatiques et les Africains se tournent vers l'occident et y puisent des éléments, non pas nouveaux et constructifs, susceptibles avec les principes fondamentaux des musiques traditionnelles de l'Asie et de l'Afrique. »¹⁷

En effet, l'UNESCO considère désormais la musique comme une expression dépassant le seul cadre des Arts et faisant partie de réflexions et des observations plus fouillées dans les domaines des sciences humaines, notamment en ethnomusicologie et en ethnographie. Face aux limites de ces dispositions et vu de l'ampleur de ce patrimoine, la cinquième session du Comité Intergouvernemental du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO, tenue du 15 au 19 Novembre 2011¹⁸ à Nairobi au Kenya, recommande, au terme des résultats peu performants des pays ayant reçu de l'aide pour la sauvegarde de leur patrimoine, une prise de responsabilité des Etats et de la société civile en vue d'une synergie d'actions autour du patrimoine immatériel. Cette invite de l'organisation des Nations Unies et les risques qui pèsent sur la musique traditionnelle du Bénin nous interpellent.

En somme, la musique en général et la musique traditionnelle (sacrée et profane) en particulier, répondent parfaitement à la définition du patrimoine immatériel et s'acceptent comme des éléments le constituant. Riches, diversifiés, le patrimoine immatériel africain en général et plus particulièrement le patrimoine musical béninois se trouve confrontés à la problématique de leur identification, de leur restauration, de leur conservation, de leur diffusion, voire de leur promotion. Les premières tentatives de sauvegarde et de valorisation du patrimoine musical béninois furent, avant les indépendances, les travaux de l'écrivain béninois Paul Hazoumé en 1934, du professeur d'histoire Maximilien Quenum en 1936 et du professeur Gilbert Rouget en 1945, de Charles Duvel entre 1960 et 1970 et plus récemment encore les travaux du projet intitulé, « Etudes et Recherches sur le Patrimoine Chorégraphie et Musical de l'Afrique de l'Ouest (ERPACMAO) » dirigés par la Professeur Bienvenu Koudjo en 1991.

Par ailleurs, selon Didier Houénoué (2009),¹⁹ la musique traditionnelle (profane et sacrée) peut être déclinée en trois principaux types, à savoir les rythmes cérémoniels, les rythmes populaires et les rythmes sacrés. Selon la même source, les rythmes dits cérémoniels, rassemblent les musiques composées et jouées du temps des rois à l'intérieur des cours pour le bon plaisir du souverain et de sa suite. On peut donc parler de musique de cour. Aujourd'hui avec la destruction et la disparition du système royal, ces rythmes ont été pour la plupart vulgarisés et ont investi le registre populaire. Les rythmes populaires, comme l'indique la dénomination, s'adressent moins à l'élite qu'à la plèbe. Ce type de musique est joué par des musiciens issus de cette plèbe, à l'intention de tout le monde lors de

¹⁶ Unesco, Convention sur le patrimoine culturel immatériel, Paris, octobre. 2003.

¹⁷ Tran Van Khê, Op. Cit., p11.

¹⁸ www.unesco.org/culture/ich/.../ITH-10-5.COM-CONF.202-4-FR.doc

¹⁹ RTMKA, revue du Réseau Théâtre Musique Karéta, *Musique traditionnelle à Abomey*, 2009, Lomé, IPACOM, p10.

manifestations publiques drainant le plus souvent une foule importante : ce qui est loin d'être le cas pour les rythmes sacrés. Ces derniers s'adressent à des initiés, des adeptes des nombreuses et différentes divinités qui peuplent le panthéon "vodùn"²⁰.

Il existe alors au Bénin un réel potentiel artistique et culturel qui pourrait être développé autour des chants et danses qu'ils soient sacrés ou profanes. Il est vrai qu'on note un manque de conscience de cette richesse patrimoniale est noté tant auprès des populations que des responsables en charge de la promotion dudit patrimoine. Les actions menées aujourd'hui pour la sauvegarde et la valorisation de ce riche patrimoine restent très modestes et ne répondent effectivement qu'à des aspects biens restreints et mitigés. Nous citerons comme exemple : le festival du Danxomè, le conservatoire des danses et musiques des palais royaux d'Abomey et de Porto-Novo et le magazine "WANROU" à la télévision nationale, la fête des religions traditionnelles du 10 janvier de chaque année, la célébration de la *Ghani* par le peuple *Batonù* et la fête de "*Novotcha*" célébrée par les peuples *Péda*, *Xwla* et *Guin*. L'inertie des chercheurs et spécialistes du secteur peut s'expliquer la trop grande politisation de l'administration, et l'interminable déplacement du ministère en charge de la Culture qui, au cours d'un seul mandat présidentiel, a changé de dénomination plus de quatre fois pendant que les patrimoines culturels surtout immatériels ne cessent de tomber en ruine. D'où notre intérêt pour la valorisation et la sauvegarde des musiques endogènes, qu'elles soient sacrées ou profanes, dans un cadre municipal.

La revalorisation du patrimoine musical au Bénin par la création et gestion d'une médiathèque multimédia d'ethnomusicologie à Porto-Novo se révèle donc pertinent. Mais comment une médiathèque spécialisée en ethnomusicologie peut contribuer à la sauvegarde des musiques et danses endogènes? C'est ce grand défi que se propose de relever le présent travail.

1.1 Description, justification et importance du projet

Le sommet de Johannesburg (2002) sur le développement durable fait de la culture le quatrième pilier du développement durable. Le patrimoine culturel immatériel béninois comporte de nombreuses valeurs parmi lesquelles les danses, chants et musiques sont les plus importantes. La diversité et l'originalité des musiques, danses et chants du Bénin méritent d'être valorisés à travers la mise en place d'une infrastructure culturelle. Face aux nouveaux enjeux du patrimoine, la mise en place d'une infrastructure de développement au service de la sauvegarde, de la conservation et de la valorisation de ces éléments du patrimoine culturel s'avère une nécessité. Ce travail, est une contribution à la valorisation du patrimoine musical béninois. Il s'agit de proposer un projet de création et de gestion du patrimoine musical béninois comme outil de sauvegarde de pans importants du patrimoine culturel béninois. Il consistera à identifier, collecter et répertorier tous les rythmes de la musique béninoise profane et sacrée dans un espace public accessible. La mise en œuvre reposera sur trois stratégies: premièrement, l'implication des gardiens de cette tradition (artistes musiciens, groupes folkloriques,

²⁰ "Vodùn" signifie esprit dans la langue "Fongbé" parlée au Sud Bénin. Le culte "Vodùn" se développe aujourd'hui en Haïti et au Etats-Unis où les esclaves Dahoméens arrivèrent au XVIII^{ème} siècle avec leurs esprits.

dignitaires de cultes et personnes ressources) et des bénéficiaires finaux dans la phase de la collecte de données ; deuxièmement, le traitement et à la validation des données collectées par une équipe technique et un conseil scientifique ; et enfin, l'aménagement et le développement des activités de la médiathèque d'ethnomusicologie. Elle offrira une méthode d'organisation et de publication des informations sur les danses, musiques et chants sur la base d'un logiciel interrogeable par des métadonnées. L'application fonctionnera sur toutes les versions de Windows, Unix/Linux et Mac OS-X. Il s'agira d'une application facile d'installation et facile d'accès.

La réalisation de ce projet permettra de démontrer comment, à l'ère de la modernité en pleine mutation des technologies de l'information et de la communication, le patrimoine immatériel en particulier joue un rôle important dans le développement intégral de l'homme. Les motivations réelles qui sont à la base de nos ambitions sont de plusieurs ordres. D'abord une raison subjective : notre fonction de Directeur du Centre D'Études Musicales, Artisanales et d'Animation Culturelles (CEMAAC) depuis plus de six (06) ans nous renvoie à ce devoir de conscience professionnelle vis-à-vis des musiques, chants et danses endogènes. En effet, le CEMAAC est un outil de structuration économique de la filière « musique » initié en 2005 par la première mandature du Conseil Municipal de la Ville de Porto-Novo. Il s'agit d'un centre de formation professionnelle artistique et de renforcement des capacités dans les métiers de la musique. Disposant d'un studio d'enregistrement moderne, le centre accompagne le conseil municipal dans le développement du travail artistique pour valoriser les œuvres de l'esprit des artistes sur le marché discographique. C'est alors que la sauvegarde de la musique endogène a été constamment l'objet de plusieurs de nos activités quotidiennes. Ayant toujours eu un attrait pour la culture en général et une curiosité pour mieux connaître les cultures endogènes africaines en particulier, nous avons eu l'opportunité dans le cadre de l'exécution de notre fonction de suivre l'enregistrement de plusieurs artistes des musiques traditionnelles béninoises. L'élément déclencheur de cette passion aura été sans nul doute la réalisation en 2008 des travaux d'amorce d'enregistrement des dithyrambes des collectivités de Porto-Novo et des travaux préparatoires de la célébration du dixième anniversaire de la mort de l'artiste émérite de la musique traditionnelle, le regretté "Yédénu Adjahoui". Nous avons assuré la coordination d'une équipe de numérisation de tout son répertoire musical, riche de plus de 480 morceaux produits en trente (30) ans de carrière. Les difficultés liées à la collecte de ce répertoire ont attiré notre attention sur les enjeux liés à la sauvegarde de notre patrimoine musical. Cela nous a permis de comprendre la richesse, les enjeux et la place de ce patrimoine dans la société. La sauvegarde et la valorisation du patrimoine musical se situent donc pour nous dans une perspective plus large des interactions entre culture et développement. Cela nous semble légitime dans la mesure où cela renseigne sur la construction identitaire des individus qui forment une collectivité partageant le même patrimoine avec les autres, dans une perspective d'échange des cultures pour la construction du village planétaire.

La raison objective de notre démarche, c'est notre constat de l'insuffisance d'actions opérationnelles sur le terrain en matière de sauvegarde et de valorisation des musiques, chants et danses endogènes du Bénin. Il y a très peu de promoteurs de ces musiques et danses sur les chaînes de radio et de télévision

nationales. Il est aisé d'en déduire que ce riche patrimoine immatériel est menacé de disparition. L'influence de ces musiques, chants et danses sur la société est si forte qu'elle mérite qu'on y pare au plus pressé en y apportant une solution adéquate à la mesure de l'ampleur prévisible des dégâts.

Enfin, face à la mondialisation galopante, le patrimoine immatériel, bien que fragile, est un facteur important de maintien de la diversité culturelle. Une connaissance approfondie du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage au respect d'autres modes de vie. Nous entreprenons donc ce projet pour des raisons déontologiques et de conviction profonde. En effet, fort de nos connaissances accumulées à l'Université Senghor, l'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas dans la manifestation culturelle elle-même, mais dans la richesse des connaissances et savoir-faire qu'il transmet d'une génération à l'autre. La transmission de ce savoir-faire nous apparaît d'une importance vitale pour les communautés, d'où l'initiative de ce projet. Elle représente également une valeur sociale et économique pertinente, tant pour les pays en développement comme le nôtre que pour les pays développés.

1.2 Hypothèse

Il nous semble indispensable de répondre à trois questions préjudicielles sans lesquelles nous ne saurions atteindre les résultats de façon efficace et efficiente. Une fois résolues les difficultés liées à la création de la médiathèque spécialisée et à son implantation au sein du dispositif du CEMAAC, il restera à explorer les stratégies à mettre en œuvre pour gérer une telle infrastructure de sauvegarde du patrimoine musical béninois en y insérant un dispositif des industries culturelles et créatives. Après avoir trouvé une solution à ces défis, nous nous appesantirons sur la grande question de la médiation et de l'étroite implication à la base des différents publics visés, afin d'en avoir la plus grande efficacité andragogique et pédagogique possible. L'autre, question que nous n'allons pas perdre de vue est bien évidemment les mesures à prendre pour ouvrir cet outil sur les industries culturelles nationales et internationales. Ce sont là autant de questionnements auxquels nous sommes appelés à répondre. Ce projet faisant l'objet d'une proposition de la mairie de Porto-Novo à l'Union Européenne dont la note succincte a déjà été acceptée, les résultats du présent travail de recherche en constitueront le Projet Scientifique et Culturel de mise en œuvre. La mise en place d'un Comité Scientifique constitué par des personnalités savantes du monde musical et universitaire, puis l'élaboration d'une stratégie de communication en seront des actions phares. Ce sont là les axes autour desquels nous formulerons nos propositions. De tout ce qui précède, il ressort l'hypothèse qu'une médiathèque multimédia spécialisée en ethnomusicologie est une des réponses aux multiples défis de la valorisation du patrimoine musical béninois, facteur déterminant de promotion de la diversité culturelle.

1.3 Synthèse des données de terrain

1.3.1 L'ethnomusicologie selon quelques auteurs

L'exercice ici n'a aucune prétention de donner à la notion d'ethnomusicologie une définition univoque qui satisferait tous les esprits. L'enjeu à notre avis est de cerner l'objet et, d'analyser des multiples explications données par les auteurs que nous avons consultés au cours de notre recherche bibliographique de manière à en extirper l'idée d'une médiathèque multimédia d'ethnomusicologie. La difficulté à trouver une définition consensuelle pour la matière est démontrée par, l'ethnomusicologue américain Alan P. Merriam qui répertorie quarante deux (42) définitions de la discipline en 1977²¹ dans son ouvrage "in ethnomusicology perspective on definition". En effet, le mot ethnomusicologie a été utilisé pour la première fois par l'historien Hollandais (Spécialiste de l'Indonésie) Jaap Kunst en 1945. Le mot lui-même d'ailleurs a connu plus d'une orthographe et son orthographe sans trait d'union fut adoptée en 1956 par la société américaine d'ethnomusicologie.

« L'ethnomusicologie est une science humaine qui étudie les rapports entre musique et société. Issue de l'ethnologie et de la musicologie (elle fut d'ailleurs appelée « Musicologie comparée»), elle est institutionnellement rattachée à l'une ou l'autre de ses disciplines. Le choix des méthodes d'analyse provient essentiellement de ces deux disciplines, mais l'ethnomusicologie peut occasionnellement emprunter des outils à l'acoustique et aux sciences cognitives. Cette science est également proche de la sociologie de la musique »²².

La particularité de cette science musicale est de se baser sur le travail de terrain pour tirer ses conclusions, d'où notre intérêt à cette science pour la revalorisation du patrimoine musical sacré et profane du Bénin. L'ethnomusicologie s'intéresse plutôt aux musiques de traditions orales et utilise comme outil l'observation participante ; ses analyses se basent sur les enregistrements réalisés. Les travaux ethnomusicologiques ont pour objet, entre autres, la connaissance de l'origine des instruments de musique et de leur évolution dans le temps. Pour André Schaeffner²³, l'ethnomusicologie s'intéresse aux musiques « primitives » pour des raisons relevant de la pure sociologie et aussi à la morphologie du style instrumental. En effet, il montre que la morphologie des instruments découle de l'organologie et susceptible soit de superposer des unités sonores distinctes soit de les dédoubler. Quant-à son pair Simba Arom, il estime que l'ethnomusicologue est d'abord un musicologue ! Cette idée de la prééminence de l'un ou l'autre des termes qui composent ce mot est une constance, et une conséquence de la double nature de cette discipline. L'autre clarification du concept, qui nous a marqué aura été celle de Marc Chemillier (1965), co-auteur du site du laboratoire d'ethnomusicologie du musée de l'Homme qui estime que l'ethnomusicologie, comme une branche de l'ethnologie, *vise à comprendre et à définir le rôle particulier des musiques de tradition orales dans les affaires humaines et dans les*

²¹ Alan P. Merriam, *in ethnomusicology perspective of definition* 1977, 252p

²² <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ethnomusicologie> © 2012

²³ André Schaeffner, *Origine des instruments de Musique, Introduction ethnologique à l'histoire de la Musique instrumentale*, Paris 509p 329p.

*rapports que les l'hommes entretiennent avec le sacré*²⁴. Cette dernière définition nous plonge au cœur de la place de l'homme et du sacré dans les musiques endogènes en général et la musique béninoise en particulier. Bienvenu KOUDJO (1988)²⁵, dans une démarche dialectique d'analyse empruntée à la linguistique, établit un lien fonctionnel entre parole et musique en ethnomusicologie. Il analyse le fonctionnement de la parole littéraire et définit trois paliers de musicalité dans l'émission vocale dans la musique des communautés "Fon" et "Goun" du Bénin, pour déboucher sur le constat d'interdépendance entre les modes et les fonctions de la musique endogène. Son travail a la primauté d'ouvrir les perspectives intéressantes pour une étude du rapport relationnel entre la musique, les langues à tons et la détermination des genres en littérature orale. Il sera tenu compte des influences de ces trois paliers de musicalité lors de la conception du logiciel interrogeable par des métadonnées qui reste un outil déterminant des services de la médiathèque multimédia. L'ethnomusicologue français, Gilbert Rouget a travaillé sur les musiques Dogons du Mali et les danses des reines dans les cours royaux du Bénin. En effet, Gilbert Rouget (1996)²⁶ situe l'ethnomusicologie dans un processus d'acculturation, de métissage, de transculturation et syncrétisme musicaux. Il préconise en effet l'école de "l'ethnomusicologie d'urgence" et s'oppose à celle des "métissages". Ainsi, ne voulant pas rentrer dans le souci définitionnel de ses pairs dans la plupart des publications même les plus récentes, regrette que après un siècle chacun y aille encore de sa nouvelle définition pour dire à la fin que cette dynamique est la preuve que l'ethnomusicologie est une discipline vivante. C'est donc à juste titre que nous empruntons l'ethnomusicologie pour concevoir la mise en place de la médiathèque spécialisée dans l'étude et la sauvegarde des musiques profane et sacrée du Bénin.

1.3.2 Le patrimoine musical béninois profane et sacré

Pour mieux cerner la question du patrimoine musical, nous tenterons d'abord de clarifier le concept de musique. Selon le Dictionnaire Encyclopédique de la Langue Française édition 1995, la musique vient du grec "*Moussiqué*" « art des muses », art de combiner les sons suivant certaines règles, ensemble de production de cet art. Une autre définition plus simple est celle de Jean Jacques Rousseau selon laquelle « *la musique est l'art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille* ». Cette définition est caractérisée par le qualificatif « agréable » qui reflète la beauté musicale basée sur l'harmonie tonale. Il faut noter que bien que ces nombreuses, définitions de la musique s'accordent pour dire qu'elle est un langage qui va bien au-delà des paroles et permet d'exprimer nos sentiments et nos états d'âme. Parce que l'homme « *est avant tout un être de foi, d'imagination et de sentiment plus que de raison pure* » (J. Combarieu)²⁷, la musique tient donc une si grande place dans toute civilisation humaine.

²⁴ <http://ethnomusicologie.nikkojazz.fr/qu-est-ce-que-ethnomusicologie> © 2012

²⁵ Bienvenu Koudjo, *Parole et musique chez les Fon et les Goun du Bénin : pour une nouvelle taxinomie de la parole littéraire*. Paris, 1988, Revue de la Société des Africanistes, Vol 58, n°58-2.

²⁶ Gilbert Rouget, *Un roi africain et sa musique de cour : chants et danses à Porto-Novo sous le règne de Gbèfa*, (1948-1976), 1996, CNSR Paris, p116-117

²⁷ Jules Combarieu, Les rapports de la musique au point de vue de l'expression, Compte rendu, 38p.9

Depuis les origines, chants, danses et musiques sont rarement isolés et font partie de toutes les activités humaines des peuples d'Afrique et du Bénin en particulier. Pour Gilbert Rouget (1996),

« Par "musique" entendons ici à la fois le chant (air et paroles), le jeu des instruments et la danse : trois éléments d'une seule et même activité, dissociables, certes, pour la commodité de l'étude, mais étroitement solidaires, se conditionnant l'un et l'autre, à une exception près qui exclut le chant, requérant d'être réunis pour former un tout²⁸ ».

On reconnaît en effet, à la musique deux origines mythiques. Maximilien Quenum (1936), citant le gouverneur Félix Eboué, spécialiste des questions de musique indigène africaine écrivait ;

« Les peuples de l'antiquité, du reste, ne lui attribuaient-ils pas une force enchanteresse ? Au dire de la mythologie, au son de la lyre d'Amphion, les pierres seraient venues d'elles-mêmes se placer pour bâtir la somptueuse ville de Thèbes ; Orphée, aux sons mélodieux de sa lyre légendaire, aurait charmé les bêtes fauves qui seraient accourues à ses pieds adoucies comme des agneaux ».

Cette analyse rappelle la mythologie grecque, selon laquelle la musique serait le domaine de la muse "Euterpe", une des neuf déesses, fille de Zeus, dieu suprême de la Grèce antique. Bien que le mot musique n'existe dans aucune langue africaine comme évoque André Schaeffner en 1968²⁹ dans son ouvrage sur l'origine des instruments de musique, la musique est une réalité présente dans toutes les cultures africaines et celle du Bénin en particulier. Dans la perception du Béninois, le don de la musique est attribué à l'homme par le génie "Aziza"³⁰. Selon Clément da Cruz (1954)³¹,

« "Aziza" élit domicile dans de grandes termitières au sein des forêts, et d'après les descriptions qu'on en fait, c'est une créature de petite taille, d'un aspect physique rappelant la race blanche. Elle réunit à elle seule science, perfection, puissance, et a enrichi les hommes de toutes techniques, entre autres, la musique. Les indigènes prétendent que les chasseurs sont les messagers auxquels ce génie révèle tous les secrets ignorés des humains. Le premier homme pris par envoûtement, initié à la musique et à sa pratique, était selon la légende chasseur de profession. "Aziza" l'avait tout d'abord plongé dans un état d'extase avant de lui ouvrir les horizons de cette science mystérieuse, inconnue de lui ».

De la même source, le même gouverneur Félix Eboué pour montrer la richesse patrimoniale et les similitudes entre les musiques des peuples de l'actuel territoire du Bénin et des autres peuplades de l'Afrique écrit :

²⁸ Gilbert Rouget, ib idem, p13.

²⁹ André Schaeffner, *Origine des instruments de musique ; introduction ethnologique à l'histoire instrumentale*, 1968, Paris EHESS, 509p.

³⁰ Selon une perception populaire au Bénin le don ou l'inspiration musicale serait attribué par un génie de forêt nommé "Aziza".

³¹ Clément da Cruz 1954 cité par M. Massodé, dans *Perspectives pour la création d'un conservatoire de musique traditionnelle dans le Sud du Bénin : Cas de Départements du Mono et du Couffo*. Mémoire de fin de formation à l'ENA 2001, Abomey-Calavi p82.

« Il semble que la musique "Fon",³² ait ceci de commun avec celle que nous avons étudiée jusqu'ici en Oubangui et en Côte d'Ivoire comme au Soudan, à savoir, qu'en dehors de la flûte, tous les instruments servent à l'accompagnement, la voix se chargeant de donner la mélodie »³³.

Ceci montre la particularité du patrimoine musical béninois où la flûte représente le seul instrument harmonique. De nos jours on note la faible utilisation de cet instrument dans les groupes musicaux. Seuls les rythmes tel que le "toba" et "tchinguounmey" en font encore usage de manière très sporadique. La polyrythmie est la caractéristique principale de cette musique où chaque instrument a une place hiérarchisée. Une observation des différents rythmes de musiques endogènes nous amène à dire que pour le béninois, la frontière entre le spirituel et la musique est très étroite. Pour l'esprit commun, dans le Sud, l'instrument le plus utilisé est la voix. Ceci trouve à suffisance sa réponse dans les travaux de Maximilien Quenum qui finit par affirmer que la langue "Fongbé" est une langue musicale car il est parfois difficile voire impossible de séparer certaines langues du Bénin de leurs musiques.

Les danses et musiques sacrées sont comme l'a signalé la typologie de Didier Houénoué (2009)³⁴ les danses et musiques rituelles exécutées uniquement par les initiés et dans lesquelles on pourrait voir une survivance des pensées spirituelles africaines originelles. Elles sont exécutées dans diverses occasions comme la célébration des rites initiatiques des couvents "vodùn" ou la vénération des ancêtres. Elles peuvent être faites pour invoquer la pluie, demander la protection des esprits etc.

Les danses et musiques profanes quant-à elles sont pratiquées par tous dans un but de cohésion sociale, de partage ou de moyen d'évacuation de stress. Ces danses et musiques présentent une structure clairement identifiable (*les musiciens en fond de cercle « assis ou debout » et la danse en cercle, dans un sens de circulation précis ainsi qu'une latéralisation précise des mouvements en « désordre » et de rassemblement*). Elles sont souvent moins rigoureuses que les danses sacrées qui font l'objet d'un apprentissage.

Si la musique endogène du Bénin a une origine difficile à connaître, celle d'obédience moderne émerge dès les années 1960 avec le premier album du groupe "Daho-Mélo" sortie en 1961. Le vent des indépendances au cours de ces années a donné naissance à de multitudes groupes musicaux dont l'orchestre "Daho-Mélo, de Cotonou, le "Renova Band" de la cité d'Abomey et la "Nationale Jazz Dahomey" orchestre de la gendarmerie qui deviendra à la fin des années 1970 "Les volcans de la capitale". Ces différents groupes ont enregistré plusieurs disques vinyles qui ont, pour la plupart, disparu de la discographie nationale, faute de dispositif de conservation.

³² La langue "fongbé" parlé au Sud et au Centre du Bénin par les populations originaires de la région d'Abomey.

³³ Maximilien Quenum citant le Gouverneur Félix Eboué, *Au pays des fons ; us et coutumes du Dahomey*, 1936, p257-258

³⁴ RTMKA, revue du Réseau Théâtre Musique Karéta, *Musique traditionnelle à Abomey*, 2009, Lomé, IPACOM p11.

1.3.3 L'état de la conservation du patrimoine musical du Bénin

L'importance que revêt le secteur des musiques et danses endogènes du Bénin notamment dans l'œuvre de préservation du patrimoine culturel, exige d'une part un traitement attentif et d'autre part la mise en œuvre d'un mécanisme adéquat. Une brève analyse du dispositif juridique et réglementaire mis en place par l'Etat béninois montre qu'en dehors de la ratification de la Convention sur le patrimoine culturel et de quelques actions d'ordre factuel, il existe très peu de décrets et arrêtés d'application spécifique à la question de la conservation du patrimoine musical béninois. En fait, le politique béninois a marqué très tôt sa priorité à la sauvegarde du patrimoine culturel en général sans lequel, la mémoire collective serait hypothéquée de façon irrémédiable. Mais il faut noter que ces textes n'ont pas fait cas de façon spécifique des musiques endogènes. Les premières années qui ont suivi les indépendances, ont été marqués par la prise de l'ordonnance n°35/PR/MENJS du 1^{er} juin 1968 portant protection des biens culturels du Dahomey. Cette disposition marquait déjà l'engagement des dirigeants à garantir à la génération future la richesse matérielle et immatérielle en tant que héritage du passé. Il y a encore cinq ans, le vote de la loi n°2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin est encore la preuve de la volonté de protéger tout ce que notre peuple a de plus cher à travers l'expression de son génie créateur, ses valeurs de civilisations, ses manifestations artistiques et culturelles. Selon les informations recueillies à la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) la promulgation de cette loi a permis, au Chef de l'Etat de ratifier, au même moment, la convention 2003 de l'Unesco sur le patrimoine immatériel.

Il faut noter par ailleurs que certains travaux de sauvegarde ont été initiés dans le cadre du partenariat entre le Bénin et certaines institutions ou ONGs internationales. Selon les informations auprès de la Direction du Patrimoine Culturel à Cotonou, le Bénin en partenariat avec l'ICCRUM et l'Institut Getty de Conservation ont organisé à Abomey en 1994 la Conférence Internationale qui avait pour thème, « *Passé, présent, et futur des palais et sites royaux d'Abomey* ». Cette rencontre a été l'un des précurseurs du programme de sauvegarde du patrimoine des anciens royaumes du Bénin qui s'est étendu aux musiques et danses des palais royaux du Bénin. Aussi, le Partenariat pour le développement municipal (PDM), en collaboration avec l'UNESCO et le Sénat Français ont identifié et mobilisé des compétences pour l'élaboration du premier guide³⁵ qui est non seulement un outil d'aide à la décision des élus, mais aussi de sensibilisation aux enjeux de la protection et valorisation du patrimoine. Mais il faut noter que toutes ces initiatives sont restées des documents entre les cadres des ministères et de l'administration publique et ne sont pas encore rentrées dans les faits.

En effet, les danses et musiques endogènes du Bénin ont été pendant longtemps transmises sur la base de l'oralité, dans les cercles familiaux et dans les groupes folkloriques. Les rares initiatives privées en termes de sauvegarde du patrimoine musical national restent encore purement commerciales et ne prennent pas en compte d'une collecte systématique des rythmes de chaque région du pays avec ses

³⁵ Guide à l'attention des collectivités locales africaines, patrimoine culturel et développement, Une édition Craterre – ENSaG/Convention France Unesco 2006, 128p.

spécificités. Les compilations des morceaux choisis de l'initiative "Bénin Passions" en sont un exemple typique qui a repris, à titre commercial, quelques anciennes gloires de la musique béninoise des années 60 et 70. L'initiative est malheureusement aujourd'hui en fin de course puisque le promoteur est aujourd'hui en faillite et ses titres sont redevenus rares sur le marché discographique national.

Le seul travail scientifique d'envergure de mise en œuvre de moyens nécessaires pour garantir l'état du patrimoine musical béninois contre toute forme d'altération, aura été celui mené dans le cadre du projet « Etudes et Recherches sur le Patrimoine Chorégraphique et Musical de l'Afrique de l'Ouest » (ERPACMO) entrepris par le Professeur Bienvenu Koudjo en 1988. Ce travail est un projet de collecte systématique du patrimoine musical, vocal et organologique, des peuples ou communautés de l'ancienne Afrique Occidentale Francophone (AOF), en commençant par les chants d'enfants et jeux d'enfants chantés du Bénin. C'est une étude pour compléter et approfondir les travaux entrepris par l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN) et l'Institut de Recherche Appliquée du Dahomey (IRAD). Nous avons pu noter la richesse de la collection organologique de ce projet dans les réserves du Musée Ethnographique Alexandre Sènou Adandé³⁶ à Porto-Novo. Elle est constituée de plus d'une centaine de pièces³⁷ allant des membranophones, aux aérophones en passant par les xylophones et cordophones. Selon les informations recueillies auprès du conservateur du Musée Ethnographique Alexandre Sènou Adandé (MEASA) de Porto-Novo, cette collection est un dépôt obtenu de la Direction du Patrimoine Culturel. L'observation que nous faisons est que malgré la valeur de cette collection, aucune pièce de cette collection n'est dans les vitrines du musée et il n'existe aucun enregistrement sonore et vidéo de la pratique de ces instruments dans ledit musée parce que ces enregistrements seraient encore dans les bureaux au ministère de la culture. C'est aux musées du Palais Honmè de Porto-Novo, du Palais Royal d'Abomey et au Musée de la musique du conservateur Souka Séko à Parakou que nous avons pu voir un embryon du travail sur les enregistrements sonores et vidéos des conservatoires de danses et musiques des palais royaux d'Abomey et de Porto-Novo ainsi les DC et cassettes des deux conservatoires des danses cérémonielles et rituelles et de quelques artistes traditionnels du Bénin. Mais il faut noter que l'état de conservation de ces documents sonores laisse à désirer.

1.4 Une médiathèque audio numérique pour conserver le patrimoine musical

1.4.1 La création et gestion d'une médiathèque: champs d'investigation

Plusieurs raisons fondent comme nous l'avons signalé précédemment le choix d'une médiathèque audionumérique pour conserver le patrimoine musical. En effet, une médiathèque spécialisée au

³⁶ Alexandre Sènou Adandé, (1912-1993) Muséographe, ethnologue émérite béninois et ancien Chef de Département de l'IFAN à Dakar, a beaucoup œuvré à l'ouverture du musée ethnographique de Porto-Novo en 1957 qui a pris le nom du Musée ethnographique Alexandre Sènou Adandé après sa mort en 1993.

³⁷ Cf. photos des instruments de musique actuellement dans les réserves des Musées (MEASA à Porto-Novo et du Palais Royal d'Abomey en annexe n°04)

CEMAAC vient combler le vide au niveau national d'une institution pour la préservation des chants, danses et musiques endogènes du Bénin. La médiathèque jette la lumière sur ces musiques et danses qui sont menacées de disparition en créant pour la postérité un héritage qui permettra de connaître les instruments de musiques ainsi que la pratique de ces instruments exécutés par nos ancêtres, plusieurs générations avant la nôtre. Sa gestion se fera comme celle d'une infrastructure à caractère culturel, sur la base des dispositions de la charte culturelle du Bénin de 1991. Les transformations profondes vécues aujourd'hui dans le monde, sous l'influence de la mondialisation et des effets nocifs des moyens de communication, paraissent peser plus sur le patrimoine immatériel que sur le patrimoine matériel. Les musiques endogènes faisant partie du patrimoine immatériel, l'utilisation d'une infrastructure des industries culturelles nous paraît plus judicieuse pour mieux stocker appréhender et préserver ce type de patrimoine. Mais la mise en place d'une médiathèque spécialisée surtout dans le secteur audio numérique nous apparaît un défi en raison de l'insuffisance des publications y afférents. Les nombreux travaux sur la bibliothèque, qui est la forme primaire de la médiathèque, nous seront donc d'un grand secours pour sa réalisation. La médiathèque en effet, à l'instar de la notion de la bibliothèque procède toujours de l'idée de préservation d'un bien du passé au bon soin de la génération future.

A la lumière de nos investigations, le terme "médiathèque" est récent et serait né suite à la numérisation et l'apparition de nouveaux modes de consommation du produit livre. Contrairement à la notion de bibliothèque qui à ses débuts ne faisait référence qu'à un lieu de dépôt du produit livre, l'infrastructure qu'est la médiathèque rend généralement accessible au public une collection d'enregistrements sonore, vidéo ainsi que l'accès de bases de données via Internet. Dans l'acception technique du dictionnaire Larousse 2000, le thème se rapporte à une « *collection à des fins de conservation et diffusion de documents de nature très diverse qui se trouvent sur des supports d'information des différents médias, comme les bandes vidéo, les disques, les cassettes audio, les journaux, les films, etc.* ». Par extension, il désigne un établissement chargé de la mise à disposition du public de ces collections, consultables grâce à différents outils de technologie de l'information et de la communication. Mais il nous reviendra de préciser le contenu patrimonial précis qu'entend traiter ce service dans le contexte béninois, au niveau du CEMAAC.

Dans ce souci de précision, nous dirons que la médiathèque spécialisée d'ethnomusicologie du CEMAAC s'identifiera à un fonds documentaire spécialisé ayant fait l'objet d'un inventaire rigoureux, résultant à la mise en œuvre méthodique d'un projet scientifique à caractère culturel. La médiathèque sera constituée d'ouvrages spécialisés en musicologie et en ethnomusicologie, de périodiques spécialisés sur les musiques endogènes, de disques compacts sur les musiques traditionnelles, de diapositives, de vidéocassettes, de DVD, de VDC, de Cédéroms, de DC interactifs, des chants, chansons, dithyrambes, de reproductions d'œuvres d'art et d'instruments de musique liées à la musique traditionnelle béninoise, des accoutrements de danse, des affiches de la médiathèque ou du CEMAAC ainsi que d'autres ressources en ligne.

1.4.2 La fonction de la médiathèque

La médiathèque audionumérique d'ethnomusicologie fonctionnera comme un vaste programme pour la promotion, la coordination et la diffusion des actions de recherche, de création, de formation et éducation permanente menées dans le domaine des musiques endogènes du Bénin. A la lumière de ce qui précède, nous pouvons donc répondre à un certain nombre de questions demandant de clarifier la fonction d'espace de conservation du patrimoine musical endogène, de gestion des œuvres et de promotion du patrimoine immatériel local de la médiathèque. Prévu dans le projet initial du CEMAAC, la médiathèque vient pour assurer le complément des services prévus dans le document de projet dudit Centre. Il sera un des services spécialisés et permanents du CEMAAC, sans but lucratif, au service de la société et de son développement. Elle sera ouverte au public de toute catégorie et se consacrera à la recherche des valeurs de la musique endogène locale et nationale. Il s'agit d'acquérir, de conserver, d'étudier, d'exposer et de transmettre aux générations actuelles et futures, tous les genres musicaux du répertoire national dans un but d'éducation, de délectation et de promotion. La médiathèque étant un produit culturel, sa gestion dans l'environnement du CEMAAC se fait dans l'esprit des orientations tracées par la Charte Culturelle du Bénin de février 1991. La politique sectorielle de ce service du centre sera celle proposée par l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du CEMAAC. Compte tenu de la spécificité des collections qui y seront entreposées, elle se conformera à la déontologie d'une institution muséale. En fait, l'idée de se servir d'une médiathèque pour la revalorisation du patrimoine musical béninois se fonde sur l'utilisation d'un outil d'actualité très prisé par les jeunes qui en sont les potentiels usagers et les acteurs de demain. Ainsi les musiques endogènes qui sont qualifiées par les jeunes, à tort ou à raison, de « musique des vieux » pourra retrouver un sens et un usage nouveaux. L'architecture technique de la médiathèque sera sous forme d'une application numérique avec un champ comportant des métadonnées (titres, auteurs, durée, format, photo, vidéo, son, typologie, symbolisme...etc.) consultable en individuel ou en groupe. Il sera réalisé sur la base d'un logiciel qui fonctionnera sur toute version de Windows, Unix/Linux, Mac OS-X et sur les Smartphones. Le dispositif sera accompagné d'un audio guide pour les visites personnalisées. Un dispositif de visualisation à l'image d'un futuroscope ou du Cultunat de la Bibliothèque Alexandrina avec six vidéoprojecteurs interconnectés sur six écrans digital faisant visionner en temps réel en plan, en trois dimensions et en profil le film des musiques et danses de chaque région du Bénin. La diffusion se fera à travers une interphase hub et Web qui offrira deux types de recherche (simple et avancée) aux différents publics ainsi que la production de CD-Rom et de DVD.

1.4.3 Les vocations de la médiathèque à partir de l'expérience de CEMAAC

Le programme muséographique de la médiathèque sera mis en œuvre dans un nouveau bâtiment construit et dédié à cet effet au CEMAAC de Porto-Novo. Comme nous l'avons signalé plus haut, le Centre d'Etude Musicales, Artisanales et d'Animation Culture (CEMAAC) est un établissement municipal créé par arrêté municipal n°061/CAB/DC/SP-C du 27 juin 2005. C'est un établissement professionnel consacré aux métiers de la musique et qui accompagne le Conseil Municipal de la Ville

de Porto-Novo dans la structuration économique de la musique. Le Centre est doté d'un studio d'enregistrement moderne pour l'accompagnement des entreprises culturelles de la sous filière musique dans la production des artistes de musique du Bénin. Le CEMAAC a initié en 2008, en coopération avec le département d'Histoire de l'Université de Cergy-Pontoise en France, l'Institut National de la Jeunesse de l'Education Physique et du Sport et l'Ecole du Patrimoine Africain, le projet d'enregistrement et conservation des dithyrambes de quarante collectivités de Porto-Novo. Par ailleurs, Le CEMAAC a bénéficié en 2009 de Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées du 9^{ème} FED de l'Union Européenne (UE), du projet de renforcement des capacités des musiciens de l'Ouémé au profit d'une quarantaine des artistes de la musique du Bénin. En 2010, le centre a organisé dans le cadre des dix ans d'anniversaire du décès de l'artiste émérite créateur du rythme "massè gohoun" Yédénou Adjahoui une opération chasse au trésor qui a permis de répertorier quatre cent cinquante (450) morceaux de l'artiste. Ces opérations ont permis de mesurer l'ampleur d'une action de collecte et d'un répertoire des rythmes de la tradition orale à mettre à la disposition du public. En dehors du caractère culturel de la médiathèque, sa vocation première sera d'offrir à la génération montante et future un cadre moderne et exceptionnel d'apprentissage et de connaissance du patrimoine musical traditionnel qualifié d'inégalable beauté par Rouget, (1961, 1985, 9187).

1.4.4 La médiathèque comme Projet Scientifique et Culturel

Les orientations du projet de médiathèque exigent que nous procédions par une approche scientifique. Le projet d'utilisation d'un outil courant en muséographie pour la mise en place d'une médiathèque spécialisée d'ethnomusicologie ne vise pas la simple création d'un nouveau musée. Il s'agira pour nous de profiter d'une démarche scientifique ayant fait ses preuves pour innover et proposer un outil moderne pour la préservation, la valorisation et les recherches concernant les témoins matériels et immatériels du passage et de l'évolution sociale de l'homme. La démarche vise en effet à répondre aux questions suivantes : quelles seront la vocation et l'évolution des collections et des publics ? Quel serait le rôle de la médiathèque dans le dispositif actuel du CEMAAC? Et enfin quelle sera sa place dans la ville de Porto-Novo, au Bénin et sur le plan international? La démarche devra donc nous permettre de définir les grandes orientations et les stratégies de pérennisation de la médiathèque pour les cinq prochaines années, de définir le contenu de la collection à travers l'inventaire, la conservation, la restauration, l'acquisition, la gestion et l'étude des œuvres collectées et, enfin, de définir une politique d'accueil publics, et de conduite des activités de médiation culturelle. Le projet scientifique et culturel que nous proposons s'appuiera en effet sur l'analyse de l'environnement de la ville de Porto-Novo pour identifier les attentes des potentiels usagers sur l'opportunité d'une médiathèque spécialisée, en partant de l'étude de mise en place du CEMAAC qui constitue l'ancrage du projet de la médiathèque.

1.4.5 La médiathèque comme outil de promotion de l'ethnomusicologie

La médiathèque vient compenser le vide laissé par l'inexistence d'une infrastructure de conservation des musiques endogènes du Bénin. La production d'œuvres musicales aux traits identitaires distinctifs

passer par la promotion du patrimoine musical qui a un réel besoin de protection et de conservation. La mise à disposition donc d'un fonds patrimonial sonore d'où les créateurs pourraient tirer les éléments d'inspiration est indispensable pour l'émergence d'une création musicale typique et identifiable sur le marché international en quête de sonorité particulière. La médiathèque servirait donc de laboratoire pour l'ethnomusicologie dans la collection des instruments de musique traditionnelle et la création d'un répertoire des musiques et danses endogènes. Elle conservera l'expression du génie créateur, ses valeurs de civilisations véhiculées dans les chants, danses et musiques endogènes du Bénin. C'est un travail de relai que va assurer la médiathèque. Les visiteurs découvriront les chants et les danses ainsi que le savoir-faire de la pratique de ces instruments grâce à un dispositif de six vidéo projecteurs interconnectés sur quatre écrans géants où le visiteur peut voir en même temps, en plan, en profil et en trois dimensions la manière de jouer les instruments.

1.4.6 Impact social et économique de la médiathèque

La médiathèque présente des enjeux majeurs en raison de la valeur culturelle et sociale du patrimoine culturel, qu'elle est chargée de gérer, de son potentiel économique pour le développement local et des multiples sources de revenus qu'elle peut offrir. En effet, le patrimoine musical assure le renforcement de l'identité culturelle autour des rythmes, des danses et instruments de musique créés ainsi que des messages véhiculés par les chansons. Mais il permet également d'améliorer les conditions de vie des populations par la création d'emplois pour les communautés locales. Son importance se justifie aussi par le rôle de la musique en général et de la musique endogène en particulier dans la reconstitution de l'histoire sociopolitique de la République du Bénin. La dimension socioéconomique est très importante pour notre approche, lorsqu'on se réfère au contexte historique de la ville de Porto-Novo.

Historiquement, Porto-Novo a été une ville de forte activité musicale. L'ethnomusicologue français Gilbert Rouget³⁸ citant John Adams (1735-1826) écrivait :

*« Pour ce qui est du royaume de Porto-Novo, à l'inverse de l'ancien Bénin célèbre mondialement, pour ses réussites plastiques : ivoire sculptés et surtout bronze à la cire, c'est dans le domaine musical que l'art atteint des sommets qui auraient dû lui valoir, selon nous, une réputation comparable ».*³⁹

Par ailleurs au plan social, l'homme de Porto-Novo aime la fête. Il n'y a pas de week-end où vous n'allez pas surprendre, dans les nombreuses rues ou quartiers de la ville, des cérémonies dites "Agó"⁴⁰ en langue locale. Ces occasions sont souvent propices pour l'exercice de talents musicaux. En l'absence d'un programme culturel, les artistes utilisent de ces cérémonies pour faire preuve de

³⁸ Gilbert Rouget, *Un roi africain et sa musique de cour : chants et danses du palais à Porto-Novo sous le règne de Gbèfa*, CNRS Paris, p21.

³⁹ John Adams, trafiquant négrier qui visite Porto-Novo en 1790 pour les besoins du commerce des esclaves

⁴⁰ "Agó" Cérémonie mortuaire en langue "goungbé", langue locale de Porto-Novo, devenue aujourd'hui un générique pour désigner toutes sortes de cérémonies (décès, mariage, baptême, anniversaire, remise de diplôme etc.)

créativité afin de se voir inviter sur plusieurs cérémonies. Ce sont là quelques preuves de l'amour de la pratique de l'art musical par les populations de cette ville.

Il faut noter néanmoins que Porto-Novo demeure une ville à taille humaine d'environ 300.000 habitants avec des revenus très modestes. A cela s'ajoute les habitudes culturelles des habitants de la ville qui sont très exigeants en termes de qualité d'offre culturelle. L'enjeu économique de la médiathèque implantée dans une infrastructure telle que le CEMAAC nous impose alors une approche managériale en vue de la conquête de public pour sa rentabilité. Il s'ensuit qu'il faut aller à la conquête du marché national et sous régional pour faire vivre cette initiative.

Ensuite, ce projet culturel va contribuer davantage à renforcer le rayonnement culturel de la ville de Porto-Novo car il donnera un coup d'accélérateur au flux de visiteur qui fera de Porto-Novo une destination touristique de prédilection. Cette grande attraction est donc un atout pour le développement de l'économie locale et du développement du secteur culturel. Par ailleurs, nous savons que culture et développement sont en interaction et, du coup, la médiathèque sera un outil d'intégration structurant et d'aménagement territorial de deuxième génération dans le plan de développement de la ville de Porto-Novo. Enfin, ce projet va permettre de faire grandir le sentiment collectif d'appartenance à une même société, de renforcer ainsi l'identité culturelle et de jeter un pont entre les générations actuelles et celles à venir.

2 Etapes de mise en place de la médiathèque

2.1 Partie intellectuelle du projet

2.1.1 Collecte des données méthodologiques du mémoire

2.1.1.1 Démarche méthodologique

L'adoption d'une approche scientifique nous a guidé dans la définition de cette action. Nous fondant sur l'affirmation de Boudon (1969) selon laquelle : « *le type de méthode utilisée dépend non seulement des goûts personnels du chercheur, mais des questions qu'il se pose* », nous avons lié positions épistémologique, théorique et méthodique et objets pour fonder notre travail. Ainsi, la présentation de la démarche méthodologique qualitative qui a présidé à la présente action est articulée autour des étapes suivantes :

- définition préalable de la nature du projet proposé pour la sauvegarde du patrimoine musical et des outils de collecte,
- conduite des entretiens et enquêtes fines (Cf. Annexe 1),
- visites de terrain et visites de personnes ressources (Cf. Annexe 2),
- recherche documentaire ou outils bibliographiques,

De l'analyse de nos entretiens, avec les gardiens de la tradition, les artistes musiciens traditionnels, les musicologues, les ethnographes, les Autorités du Ministère de la Culture, les élus locaux et les jeunes, il ressort que la sauvegarde du patrimoine musical béninois représente un grand défi. La présence d'une telle institution dans l'environnement culturel local et national présente, selon eux, l'avantage de cristalliser l'attention des jeunes générations sur les enjeux de ces valeurs patrimoniales, dans ce mouvement vers la globalisation et la mondialisation de la pratique musicale. Certains élus et personnes ressources rencontrés n'ont pas manqué d'attirer notre attention sur la crainte d'une éventuelle politisation de la médiathèque étant donné que le CEMAAC qui est porteur du projet est une structure municipale. Par ailleurs, compte tenu du manque d'intérêt pour le secteur culturel, certaines personnalités rencontrées ont évoqué la crainte d'un manque de mobilisation de ressources. En effet, ils nous ont enjoint de convaincre les autorités municipales et gouvernementales de la nécessité de réaliser une telle action, vu son intérêt pour l'inspiration des artistes musiciens, l'éducation de la population et le développement de la nation.

Les visites de terrain nous ont permis en effet de rencontrer les conservateurs des Musées Ethnographique Alexandre Sénou Adandé (MEASA) de Porto-Novo et du Palais Royal d'Abomey qui nous ont assuré de leur concours dans la mise en place du programme muséographique des collections de la médiathèque. Nos entretiens ont été en effet, élargis à d'autres personnalités du

monde des médiathèques et du patrimoine culturel. C'est dans ce sens que nous avons échangé avec les responsables de la Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT) de la France, créée en 1985, et de l'Association Française des détenteurs d'Archives Sonores et Audiovisuelles (AFAS). Nous avons également eu des entretiens :

☺ le 12 septembre 2012 avec Madame Claire Griot, Responsable de la Médiathèque de l'Ecole Nationale de Musique de Danse et de Théâtre de Mantes en Yvelines (France) : elle nous a permis de comprendre le modèle français de médiathèque, le fonctionnement d'une médiathèque et d'une école de formation en France.

☺ le 20 novembre 2012 avec Madame Myriame Morel-Deledalle, Directrice émérite du Département Culture de l'Université Senghor, qui nous a apporté ses observations sur la conceptualisation du projet scientifique et culturel de la médiathèque multimédia d'ethnomusicologie.

☺ le 11 décembre 2012 avec le Professeur Abdoulaye Camara, Professeur à l'IFAN et Conservateur émérite du musée d'histoire de Gorée, Professeur associé à l'Université Senghor, en charge du « *Cours sur l'aménagement et gestion des sites patrimoniaux* » : il nous a permis, d'abord, de faire le lien entre l'aménagement culturel et les questions de protection du patrimoine culturel immatériel puis d'avoir une lecture scientifique critique du projet Etudes et Recherches sur le Patrimoine Chorégraphique et Musical de l'Afrique de l'Ouest (ERPACMOA) afin de clarifier les points d'ombre liés à ce projet.

☺ le jeudi 10 janvier 2013 avec Professeur Laurier Turgeon, Directeur, Professeur d'histoire et d'ethnologie, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en Patrimoine ethnologique. Professeur associé du Module sur « *Patrimoine culturel immatériel* » à l'Université Senghor : ses observations nous ont permis d'intégrer l'enregistrement et la conservation des groupes contemporains de musique endogène comme activité de collecte les œuvres de la tradition orale à continuer par l'unité de recherche permanente de la médiathèque.

A ces différents entretiens, il faut bien évidemment ajouter ceux que nous avons eus avec les élus du Conseil Municipal de la Villes de Porto-Novo et avec bien d'autres personnalités (Cf. Annexe 1).

En somme, le projet de création et de gestion d'une médiathèque multimédia d'ethnomusicologie à Porto-Novo est perçu comme une autre alternative de communication et de diffusion du patrimoine musical national en direction de la génération future.

2.1.1.2 Les outils de collecte d'information: les entretiens et enquête fine

La présente action est orientée vers la collecte, la sauvegarde et la valorisation des musiques, danses, chants, chansons, berceuses ainsi que leurs supports menacés de disparition. Cette action est de type technique, qualitatif et descriptif. En effet, la médiathèque mettra en place une technologie moderne pour présenter les répertoires contemporains, les archives et les collectes inédites. Quelles sont donc les outils qui vont présider à cette action ?

En effet, pour nous, la technique renvoie à l'ensemble des outils ou procédés opératoires destinés à la collecte des données nécessaires à la constitution du contenu de la médiathèque. Ce travail se fera sur la base de la lecture de divers documents sur le patrimoine culturel immatériel, la musique et danse, la bibliothèque et médiathèque. Les ouvrages publiés, les articles scientifiques, les revues sur la musique traditionnelle et les nouveaux médias, les documents tirés sur Internet ont aussi été exploités dans le cadre de ce projet. Ces données ont été obtenues en utilisant les techniques suivantes :

➤ Recherche documentaire ;

Cette étape est primordiale en ce qui concerne tout travail scientifique. Elle permet de prendre connaissance de certains travaux réalisés qui ont abordé des aspects de notre projet. Dans le cadre de la présente action, la recherche documentaire servira à recenser, à consulter et à sélectionner les ouvrages et travaux jugés pertinents. Il s'agira, au cours de cette étape, d'identifier les documents (ouvrages, rapports d'étude et publications) entrant dans le cadre de la problématique de présente action.

Ces recherches documentaires ont été faites dans la bibliothèque de l'Université Senghor, à la Bibliothèque de l'Ecole du Patrimoine Africain à Porto-Novo, à la Bibliothèque Centrale de l'Université d'Abomey Calavi, à la Bibliothèque de l'Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature du Campus d'Abomey Calavi, à la Bibliothèque de la Commission Nationale pour l'Unesco, aux Archives Nationales du Bénin, à la Bibliothèque Nationale du Bénin, à la médiathèque de l'Institut Français de Cotonou, ainsi que sur les sites et publications de l'UNESCO. Il faut noter que si nous n'avons pas eu assez de documentation sur la création et la mise en œuvre d'une médiathèque, il existe, néanmoins assez de documentations sur les questions d'ethnomusicologie, de sauvegarde, de la protection et la promotion du patrimoine immatériel et sur les danses et musiques endogènes.

➤ L'observation.

Elle a consisté à porter notre attention sur l'objet de l'action en notre qualité d'Administrateur de l'Action Culturelle de formation et pour avoir dirigé le CEMAAC pendant six ans où nous avons suivi l'enregistrement de plus d'une centaine d'artistes musiciens toute catégorie confondue. En effet, nous avons eu au quotidien des activités qui nous ont permis de côtoyer des acteurs culturels et avons apprécié de l'intérieur l'état de nos musiques traditionnelles. Nous avons également eu recours aux personnes ressources gardiens de la tradition. Cette observation nous a permis d'élaborer le guide d'entretien.

En définitive, cette observation nous a permis de constater des dangers qui menacent notre patrimoine musical et d'analyser la nécessité de sauvegarder et de valoriser ce riche patrimoine immatériel.

➤ L'entretien ;

Les entretiens (Cf. Guide d'entretien Annexe 4) que nous avons entrepris se sont déroulés dans la plupart des cas dans une atmosphère détendue, de franche cordialité et quelques fois sans tabous.

Elles nous ont permis de collecter des informations très précieuses auprès des dignitaires, gardiens de la tradition et artistes émérites de musique traditionnelle, les responsables des deux conservatoires des danses et musiques des cours royales de Porto-Novo et Abomey, les responsables de comité d'organisation de deux festivals de musiques traditionnelles (Adjra à Sê & à Dogbo) dans le Mono et le Directeur du groupe artistique "Ouindonaboua⁴¹". Les entretiens avec les responsables des comités d'organisation des festivals et de quelques conducteurs de taxi motos ont été réalisés par focus groupe discussion. Ce procédé nous a permis de toucher un plus grand nombre de personnes en temps record et de recueillir ainsi leurs impressions et d'avoir leur adhésion au projet de la médiathèque.

2.1.1.3 Les visites de terrain et visite des personnes ressources

Dans l'optique de valider nos données théoriques, nous avons visité quelques institutions, des sites à caractère patrimonial et des groupements d'artisans fabriquant des instruments de musique susceptibles de donner des éléments de témoignage ou des pistes pour construire notre projet. A Alexandrie, nous avons visité la médiathèque et le "Culturama" de la Bibliotheca Alexandrina, où nous avons vu le dispositif de neufs vidéoprojecteurs connectés à un ordinateur projetant sur neuf écrans en temps réel l'histoire de l'Egypte depuis la période pharaonique, en passant par l'époque copte et l'islamisation à la période moderne. Cette visite nous a marqué, nous suggérant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de la valorisation et de la promotion du patrimoine. Ce qui nous a permis de proposer un outil de médiation mettant en scène la panoplie des instruments de musique traditionnelle et la manière de les jouer sur une technologie audiovisuelle. En France, nous avons visité la médiathèque de la Communauté d'Agglomération des Mairies de Mantes en Yvelines (CAMY) de Mante la Jolie. Cette visite nous a permis de voir le dispositif de mise en place des collections, des conditions d'accès aux documents sonores et le mécanisme de gestion d'une médiathèque municipale. Au Bénin, nous avons entre autre visité la médiathèque de la diaspora, la médiathèque de l'Institut Français de Cotonou, les Musées Ethnographique Alexandre Sénou Adandé (MEASA) de Porto-Novo, du Palais Royal d'Abomey, de la Musique de Parakou et l'Institut de Développement Endogène de Ouidah (IDEE) avec le Professeur Honorat AGUESSI avec qui nous avons eu de riches échanges sur la pertinence d'un travail sur la sauvegarde de l'originalité de notre patrimoine musical. Ces éléments recueillis ont été d'un apport très grand dans la formulation de notre action. Il faut aussi noter que chacun de ces lieux visités nous a livré de précieuses recettes qui seront exploitées dans le projet de mise en œuvre de la médiathèque d'ethnomusicologie.

2.1.1.4 Les outils bibliographiques

La conception de la présente action nous a amené à consulter certaines sources documentaires qui abordent la question de la sauvegarde du patrimoine en général et du patrimoine musical en particulier

41 "Groupe Ouindinaboua" : Ballet de danse et d'animation composé d'une vingtaine de membres dirigé par Koffi Adolphe Alladé

sous plusieurs angles. C'est d'abord la législation nationale sur la protection du patrimoine qui a retenu notre attention. Nous avons focalisé notre attention sur les fondements de l'ordonnance de 1968 et de la loi de 2007 ; portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin. A l'analyse, il ressort de l'opinion publique que le patrimoine musical béninois constitue un bien national à préserver ; les dispositions de l'article 11 chapitre II de cette loi constituent un gage juridique fort à notre projet de mise en place de médiathèque multimédia d'ethnomusicologie pour la sauvegarde du patrimoine musical national. En effet, si ces deux dispositions ont eu le mérite de définir le patrimoine culturel national, le travail qui incombe à tout citoyen est d'accompagner le processus de cette protection. Dans cette logique, nous avons parcouru la bibliographie nationale (ouvrages, publications officielles, revues scientifiques) pour mieux appréhender le sujet. Déjà avant les indépendances, dans le cadre de la mission Dakar-Djibouti, plusieurs missions d'ethnomusicologue Françaises diligentées par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN) avaient sillonnées l'Afrique pour étudier les cultures africaines. Parmi ces études, celles de Gilbert Rouget sont d'une valeur scientifique appréciable. En effet, dans le prologue de Vélasquez à Francis Bacon, en introduction à l'ouvrage de Gilbert Rouget "Un roi africain et sa musique de cour", disait pour montrer la pertinence d'un travail de sauvegarde du patrimoine musical de l'ancien royaume de Porto-Novo en répondant à la question de pourquoi dans le cas de la musique d'une cour d'un obscur royaume africain, un déploiement de pareils moyens alors que la musique de la cour de l'empereur du Japon n'a pas eu tant de sollicitudes? Il répond par l'affirmatif et donne deux raisons.

'La première est que si les institutions impériales du Japon et de la musique traditionnelle de ce pays sont aujourd'hui largement connues, tel n'est pas le cas pour le royaume de Porto-Novo ; la seconde est que s'il est vrai – paraphrasons la formule célèbre – que « la musique, c'est toujours beaucoup plus que musique » c'est l'occasion où jamais de le montrer'⁴².

Cette réflexion reste d'actualité en ce qui concerne le patrimoine musical béninois et motive notre volonté de valorisation de la musique endogène béninoise par la médiathèque audionumérique. Aux travaux de Rouget, nous ajoutons la consultation du répertoire culturel de l'Inventaire des activités, ressources et infrastructures culturelles des pays membres de l'Agence de Coopération Culturelle Technique (ACCT), les rapports de l'Unesco, les publications de Clément Da Cruz sur les instruments de musique dans le Bas-Dahomey, les travaux de Idrisse Dissou Machoudi sur Essai de reconnaissance et de détermination de l'origine des principales familles de Porto-Novo à partir de leur "ORIKI", les travaux d'Albert Bienvenu Akoha et de Bienvenu Koudjo sur Parole et musique chez les fon et les Gun du Bénin : pour une nouvelle taxinomie de la parole littéraire et l'ouvrage Doguicimi de Paul Hazounmé, l'ouvrage de Corinne Welger-Barboza sur le patrimoine à l'ère du numérique ; du musée virtuel au musée médiathèque qui ont été d'un précieux atout pour nous. Ces réflexions, exposés thématiques, expériences vécues par ces professionnels de divers horizons nous ont renseigné sur *l'incorporation des industries de la mémoire dans la projection du passé actualisée dans*

⁴² Gilbert Rouget, *Un roi africain et sa musique de cour ; chants et danses du palais à Porto-Novo sous le règne de Gbèfa*, CNRS Paris, p7.

*présent pérenne*⁴³ comme le dit Corinne Welger-Barboza (2001). Plusieurs autres titres importants nous ont apporté l'éclairage sur le statut juridique d'une médiathèque municipale et la politique de ces infrastructures. Ces contenus apparaissent comme des succès dans l'environnement européen où ils ont été mise en œuvre mais compte tenu des différences socioculturelles, économiques et politiques, il nous revient de l'adapter à la réalité béninoise.

En dehors du statut juridique, l'autre problème à résoudre est celui de la création de la médiathèque dans un contexte de décentralisation et sous la coupe d'une municipalité. L'exploitation de la loi sur la décentralisation et de l'arrêté n°061/CAB/DC/SP-C de juin 2005 portant création, organisation et fonctionnement du CEMAAC nous a été d'un grand recours. Compte tenu de la spécificité de la médiathèque, la lecture de l'ouvrage sur le musée imaginaire de Malraux, du musée médiathèque de Corinne Welger Barboza, et du guide d'analyse de documentation du son inédit pour la mise en place de banques de données de Bénédicte Bonnemason et al (2001) ont été très bénéfiques. Aussi, la lecture des monographies critiques sur la localisation des musées africains nous ont apporté un éclairage sur le sujet. Enfin la lecture des revues spécialisées telles, les Nouvelles de l'ICOM (Conseil International des Musées), la lettre de l'OCIM (Office de Coopération et d'Information Muséale) et le module sur la théorie d'aménagement culturel et protection du patrimoine ont servi à cerner les contours de la création de la médiathèque.

2.1.2 Collecte des éléments du patrimoine musical existant

Elle consistera à établir les procédures pour le ciblage et pour la reconnaissance des œuvres du patrimoine musical du Bénin en tenant compte des indications de l'Unesco. Les fiches d'inventaire diversifiées seront établies pour faciliter la collecte systématisée des informations qui devra fournir des renseignements exhaustifs sur les musiques, les instruments de musique, les costumes et les danses inventoriés. L'inventaire proprement dit se fera sur les travaux déjà effectués par le CEMAAC en 2008 et de la base de données disponibles à la Maison du Patrimoine de Porto-Novo. Les interviews documentées et des photos compléteront les informations collectées afin d'augmenter l'efficacité des supports de communication dans la phase d'exposition au public. Compte tenu de la complexité de la collecte des éléments du patrimoine musical, la collecte se fera selon les phases ci-après.

2.1.2.1 Phase préliminaire

Un séminaire de lancement de l'action sera réalisé afin de faciliter la mise en commun des objectifs, des méthodologies et des procédures de collecte des données. La participation de toutes les parties prenantes (partenaires associés, représentations des groupes cibles, et de l'Association des Communes du Bénin) assurera les bases pour la coordination efficace des initiatives. Le séminaire aura lieu à Porto-Novo au cours du premier trimestre d'activités et se déroulera en une journée.

⁴³ Corinne Welger-Barboza, *Le patrimoine à l'ère du numérique ; du musée virtuel au musée médiathèque*, 2001 Paris, p7.

Suite à la présentation de l'action, le débat sera ouvert afin que les intérêts et les attentes exprimés servent d'orientation dans la mise en œuvre de l'action. Une série de réunions entre les partenaires et, en l'occurrence, des associés permettront de détailler la distribution des tâches et le calendrier d'activités à court terme.

2.1.2.2 Phase de recensement du patrimoine culturel immatériel musical

Il est aujourd'hui très difficile d'apprécier le patrimoine culturel immatériel musical du Bénin du fait de la non existence de bases de données fiables ; ce qui empêche d'intégrer la valorisation de ses richesses dans les programmes de développement municipaux pour en faire un levier de développement local. Ainsi, le recensement du patrimoine culturel traditionnel matériel et immatériel du patrimoine musical béninois constituera une étape fondamentale pour formuler, ensuite, un plan stratégique pour la sauvegarde, la valorisation et la promotion au niveau national et international.

Afin de bien mener à terme cette phase, on mettra au préalable sur pied une équipe opérationnelle qui devra établir les procédures pour le ciblage et pour la reconnaissance des œuvres en fonction de leur nature matérielle ou immatérielle et en tenant compte des indications de l'UNESCO. Cette équipe sera formée par le personnel de la Maison du Patrimoine, associé du personnel technique du CEMAAC, renforcée par un représentant spécialisé de l'EPA (Ecole du Patrimoine Africain) et par un facilitateur/agent de liaison pour les contacts avec les chefs de collectivités, les artistes musiciens et les dignitaires vaudou. Ces procédures fourniront essentiellement la base méthodologique pour cibler le patrimoine culturel musical ainsi que les indications pour sa reconnaissance.

2.1.2.3 Phase de la collecte des données

L'inventaire proprement dit sera effectué en s'appuyant sur une petite base de données déjà disponible près de la Maison du Patrimoine de Porto Novo qui a en effet commencé un travail de recensement du patrimoine matériel et dispose d'une amorce de cartographie du patrimoine bâti de la ville. Ce sera donc surtout la phase d'enregistrement des données sonores du patrimoine musical.

Les opérateurs chargés de la collecte des informations et des données seront dotés des instruments nécessaires pour la prise de vues et de sons. L'équipe opérationnelle pour la collecte des informations et le traitement des données sera constituée en grande partie par le personnel du CEMAAC appuyé par un facilitateur qui servira de liaison pour les échanges avec les chefs de collectivités, les artistes musiciens traditionnels avec les rois et dignitaires vaudou qui pourraient se montrer méfiants à une première approche. Les comités de quartier appuyés par le comité intercommunal de l'Association des Communes du Bénin sensibiliseront les habitants pour les préparer à la réalisation de l'inventaire. Les Directions Départementales de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme apporteront leur appui institutionnel et mettront à disposition les informations qu'elles possèdent à leur niveau. Les rois et dignitaires du culte vaudou, en tant que personnalités ayant une forte influence morale, apporteront leur

soutien et faciliteront les travaux de collecte sur le terrain, dans les temples et couvents et auprès des chefs de cultes.

Les fiches d'inventaire collectées seront accompagnées par tous les documents susceptibles de fournir davantage d'informations⁴⁴ sur le bien patrimonial. Des interviews documentées et des photos compléteront les informations collectées afin d'augmenter l'efficacité des supports de communication dans la phase de promotion du patrimoine surtout celui immatériel et vivant.

2.1.2.4 Phase de classement et de promotion du patrimoine musical inventorié

Elle consistera en la compilation et au traitement des informations. Par la suite, nous procéderions à la finalisation des fiches d'inventaire et en leur classement pour les préparer à la phase de consultation par le public.

Pour le classement et la promotion du patrimoine musical inventorié, il sera donc tenu compte de ces situations pour installer une base de données adaptée et pour élaborer du matériel promotionnel facilement transmissible et exploitable. Au titre de cette dernière préoccupation, une attention particulière sera accordée aux techniques d'écriture pour obtenir des textes fluides et bien traduits à partir des langues locales, à l'intégration de visuels pour attirer le regard, à la hiérarchisation et à l'articulation des éléments en fonction des supports.

Nous devons enfin définir les choix stratégiques relatifs à la conservation des instruments de musique les plus représentatifs de chaque communauté ou groupe culturel du Bénin.

Au terme de l'inventaire et après la validation des informations, les fiches spécifiques des éléments seront traitées, classées et enregistrées. Le classement et l'enregistrement seront effectués à travers une application informatique sous forme de bibliothèque numérique interrogeable par des métadonnées en cours de réalisation dans le cadre d'un autre projet, en se servant d'une application informatique adéquate.

La validation des informations et des résultats de la collecte aura lieu avant qu'ils ne soient divulgués, au cours de séminaires auxquels seront invités les représentants des groupes de musique, des gardiens de la tradition, des communautés et des autorités administratives devant s'exprimer sur la fidélité des documents élaborés.

Nous aurons donc ainsi pris en compte le contenu proposé par le guide du Projet Scientifique et Culturel (PSC) pour mettre le fonctionnement de la future médiathèque d'ethnomusicologie en relation avec les réalités d'une infrastructure moderne. Ainsi, nous aurons également exploité les atouts que constitue le travail de collecte réalisé grâce au studio d'enregistrement du CEMAAC, et les ambitions affichées par ce futur service. Toutes ces projections doivent être assorties d'un chronogramme et d'une estimation budgétaire conséquente.

⁴⁴ Récapitulatif des informations non exhaustives recueillies sur les rythmes et typologies d'instruments de Musique sacrée et profane du Bénin.

2.1.3 Les activités à mener par la médiathèque

Dans le but de captiver différents publics, la médiathèque dispose de cinq services techniques dont le service de l'audiothèque.

2.1.3.1 Les services de l'audiothèque

Encore appelé « phonothèque », « musithèque » ou « média Center » par les professionnels, l'audiothèque de la médiathèque est un espace⁴⁵ qui offrira aux visiteurs la possibilité d'écouter les sonorités des différentes aires culturelles du Bénin. Il ne s'agit pas simplement d'un espace de stockage de la collection de musiques, de chants ou des panégyriques sur des Ipods, des disques durs de PC de bureaux de MP3 ou MP4. L'audiothèque de la médiathèque du CEMAAC offrira à l'utilisateur la simplicité du choix de sa musique avec le confort de son salon. Selon le plan architectural de la médiathèque, il est installé à l'étage où il est mis en place, un dispositif d'une vingtaine de « Playstations » avec un confort de salon de maison permettant au visiteur d'écouter les musiques de son choix et à sa demande. Pour rester en conformité avec le mode de consommation de certains visiteurs, les demandes d'écoute de sonorités peuvent être satisfaites sur des audio-guides qui sont configurés pour la cause et qui peuvent être prêtés aux visiteurs d'expositions permanentes de la médiathèque d'ethnomusicologie. En effet, il sera installé dans la galerie de circulation à l'étage autour de la salle de lecture/audiothèque/vidéothèque et du laboratoire du département de recherche opérationnelle, des vitrines pour une exposition permanente des éléments les plus représentatifs de la culture musicale béninoise. Dans le cadre du processus de mémorisation des archives sonores qui seront enregistrés à la suite des enquêtes, l'audiothèque servira à la conservation de ces sources. Il servira, de ce fait, de lieu de mémoire vivante susceptible d'être exploité sous plusieurs angles. Il peut également servir aux chercheurs en linguistique qui ont toujours besoin d'exemples de langage in vivo, comme aux musiciens à la recherche de rares répertoires.

2.1.3.2 Les services de la vidéothèque

La vidéothèque sera l'un des joyaux de la médiathèque multimédia d'ethnomusicologie. Il offrira en effet un dispositif de parc d'attraction qui propose aux visiteurs plusieurs expériences pour s'amuser autrement en apprenant en même temps son patrimoine musical. Le dispositif principal sera installé au Rez-de-chaussée dans l'auditorium de quatre vingt dix neuf (99)⁴⁶ places. L'idée ici est d'offrir aux visiteurs l'ambiance d'un Futuroscope avec six vidéoprojecteurs connectés à un lecteur vidéo ou un ordinateur. Grâce à un mélangeur numérique, le visiteur peut visualiser un film simultanément sur six écrans digitaux en différents formats. Une médiatrice formée sur les genres musicaux présentera aux

⁴⁵ Cf. plan de distribution de la médiathèque à la page 34 du présent mémoire.

⁴⁶ Le chiffre 99 est plein de signification dans les religions monothéistes (chrétiennes et Islamiques) et dans la croyance populaire des peuples Bouriates et Mongols d'Asie. Symboliquement, il exprime un état de perfection réalisé, puisqu'il est en relation avec le nombre de perfection, 9. Selon Berceusius, ce nombre serait l'équivalent de l'Or, symbole de l'Esprit Pur, il est également le symbole de l'initiation et de la fin d'un cycle vital.

visiteurs ces documentaires. Il s'agit de la salle où les usagers et les visiteurs pourront visualiser l'ensemble des formats d'enregistrement numériques d'image et de sons. Le principal avantage des formats numériques sur les formats analogiques réside dans la possibilité de produire jusqu'à vingt générations de copies sans perte de qualité. Trois jours (dimanche, mercredi et samedi) de projection en trois langues (Français, Anglais et gounbé ou fongbé) seront programmés par semaine. Les projections seront à la demande pour des groupes de visiteurs spécifiques qui en feront la demande. Par ailleurs, à l'étage, dans la salle de lecture, des stations de visualisation des mêmes films sont prévues pour des visiteurs en option personnalisée. Les projections vidéo/audio ; des séquences de documentaires sur le patrimoine musical béninois, des films historiques sur les instruments de musique traditionnelle y seront programmés. Cet espace prévoit bien évidemment un dispositif pour les usagers malvoyants.

2.1.3.3 La salle de lecture de la médiathèque

De façon classique, en bibliothéconomie l'espace de lecture ou salle de lecture a pour mission de contribuer à élargir l'offre de lecture publique, afin de diversifier les propositions, les modes d'approche du livre et de la lecture. Pour Brigitte Richter (2012) *la nouvelle intronisation de la classification des ouvrages dans les salles de lecture n'est qu'une panacée*. Elle préconise un jeu de rôle entre l'espace, le mobilier, les documents, la présentation, le classement et le lecteur. D'où la nécessité de mettre en place une stratégie globale, celle de mise en espace, où l'on voit que la classification par centre d'intérêt n'est qu'un maillon d'un dispositif d'accès à la lecture. La salle de lecture de la médiathèque multimédia répondra à cette norme. Sur un espace d'environ quatre vingt (80) mètres carrées de superficie, elle sera composée d'une quarantaine de places assises pour lecteurs et d'un cyber vidéothèque d'une dizaine d'ordinateurs. Un rayonnage de mille (1000) livres spécialisés sur les danses et musiques sera mis à la disposition des usagers. Cette collection peut être lue sur place ou par prêt si l'utilisateur avait préalablement souscrit à un abonnement auprès de la médiathèque.

2.1.3.4 Le département de recherche opérationnelle de la médiathèque

Le département de recherche opérationnelle sera la cheville ouvrière de la médiathèque multimédia d'ethnomusicologie. Il travaillera à l'enrichissement constant des collections d'œuvres musicales inédites et alimentera les produits de l'audiothèque et de la vidéothèque. Il travaillera avec une équipe multidisciplinaire flottante qui interviendra selon les thématiques. L'essentiel des sonorités et des objets à documenter par ce département étant de source orale, il travaillera sur la base de la déontologie des historiens et ethnomusicologues reprise par Bénédicte Bonnemason et al (2001) qui prône la non frilosité dans la mise à disposition des populations. Ainsi ce département de recherche opérationnelle de la médiathèque « *peut et doit assurer en synergie un rôle dynamique essentiel : susciter la collecte,*

assurer la conservation, faciliter la recherche et l'analyse et promouvoir le répertoire et sa pratique »⁴⁷. Son fonctionnement sera celui d'un laboratoire de recherche en ethnomusicologie. Un plan d'actions d'une étude systématique des rythmes, des danses et des musiques de toutes aires culturelles du Bénin sera intégré dans le programme pluriannuel de développement de la médiathèque.

2.1.4 La médiathèque audio numérique dans la politique culturelle du Bénin

La Charte Culturelle du Bénin de février 1991 trace l'orientation générale du fonctionnement des infrastructures à caractère culturel. La médiathèque multimédia d'ethnomusicologie de Porto-Novo fonctionnera suivant les principes de ce cadre réglementaire. En effet, l'article 4 du titre 1 portant des principes et des objectifs de ladite charte dispose que l'Etat béninois doit s'efforcer de décentraliser la vie culturelle, notamment en ce qui concerne l'installation d'infrastructures et d'équipements culturels performants. Suite à nos investigations à la Direction du Patrimoine Artistique et Culturel (DPAC), il n'existe, pour le moment, aucune politique de gestion des différents compartiments du patrimoine musical national. La médiathèque audio numérique d'ethnomusicologie dans sa vision actuelle serait une première au niveau national car la Médiathèque de la Diaspora installée à Cotonou est une structure associative qui fonctionne comme un débit de boisson où on peut écouter de la musique de tout genre et la médiathèque de l'Institut Français de Cotonou (IFC) fonctionne suivant la politique culturelle de la France. Plus de deux tiers (2/3) de la sonothèque de l'IFC est française.

Suite à ce constat amer, une politique nationale de protection du patrimoine musical national devient une urgence. Selon les propos du Directeur du Patrimoine Artistique et Culturel (DPAC) au ministère de la culture, les réflexions sont en cours en vue de prendre un décret définissant les statuts des institutions de valorisation du patrimoine musical du Bénin. En 2010 cette direction avait œuvré pour le vote d'une loi portant statut des artistes, dont certaines dispositions prennent en compte les artistes de la musique traditionnelle.

2.1.5 L'importance de la médiathèque audionumérique dans le dispositif du CEMAAC

Conformément aux dispositions du document de projet du CEMAAC, la médiathèque multimédia est l'un des quatre produits phares. En effet, le CEMAAC avait prévu, dans son dispositif initial, un département qui devrait se charger de collecter et d'élaborer un répertoire des œuvres de la tradition orale de l'aire culturelle de la région de l'Ouémé et du Plateau. Les prémises de ces travaux ont été initiées en 2008 avec l'enregistrement d'une quarantaine de dithyrambes des collectivités de Porto-Novo. Ce travail n'a pas pu se poursuivre faute de disponibilité de moyens au niveau du centre. A travers la médiathèque qui va s'y installer, les jeunes qui fréquentent le CEMAAC bénéficieront des résultats d'une action portant sur la promotion du patrimoine et sur la dynamisation des activités culturelles. La médiathèque, telle qu'elle est envisagée par la présente action, sera un des rares lieux

⁴⁷ Bénédicte Bonnemason, Véronique Ginouvès, Véronique Pérennou, Guide d'analyse du son inédit pour la mise en place de banques de données, 2001, Paris Modal AFAS, p12.

où se côtoieront des usagers de tous âges et de toutes conditions. Elle offrira des espaces où les échanges et les médiations peuvent être facilités par l'organisation d'occasions de rencontre et de débats. Parmi les usagers, on distinguera « les assidus » qui seront dans une relation de proximité et d'appropriation de cet établissement et « les épisodiques » qui fréquenteront la médiathèque en complémentarité du travail scolaire pendant leurs moments de détente. Qu'ils appartiennent à l'une ou l'autre catégorie, les jeunes ont souvent une image stéréotypée d'une structure du genre, c'est pourquoi nous la voulons moderne pour répondre aux goûts et modes de consommation de la jeunesse. A travers la médiathèque multimédia, les usagers du CEMAAC pourront disposer des publications sur leur patrimoine ainsi que des opportunités menant à une aptitude plus ouverte sur le développement de l'esprit critique vis-à-vis du patrimoine culturel local et national. Ainsi outillés, ils deviendront eux-mêmes des promoteurs d'un processus participatif, surtout dans les groupes des pairs (désignant l'ensemble des jeunes amis de la médiathèque), afin de profiter au mieux des espaces et des initiatives qui leur sont destinés pour leur éducation et leur épanouissement.

2.2 Partie matérielle du projet

2.2.1 La localisation de la médiathèque et offre culturelle, sociale et touristique

La médiathèque multimédia d'ethnomusicologie de Porto-Novo sera construite dans l'enceinte du CEMAAC au quartier Koutongbé dans le 2^{ème} Arrondissement de la Ville de Porto-Novo à 100 mètres de la route inter Etat Porto-Novo-Lagos. La Ville de Porto-Novo, Capitale du Bénin située à une trentaine de kilomètres de Cotonou, dans le département de l'Ouémé. Le choix de ce site est guidé par la richesse de la musique traditionnelle développée dans cette région du Bénin. Sur le plan administratif, le département de l'Ouémé est associé à celui du Plateau du fait entre autres de leur homogénéité culturelle. Les peuples Nagot, Yoruba, Goun, Wémè et Fon qui sont les majorités linguistiques représentées dans ces deux départements voisins, pratiquent une activité musicale extrêmement riche qui recouvre entre autres, celle du Guèlèdè, un masque et sa musique, aujourd'hui classés patrimoine mondial par l'UNESCO.

En outre, la ville de Porto-Novo constitue un centre d'intérêt de grande importance. Adjatchè pour les Yoruba, Hogbonou pour les fon et Goun et Porto-Novo pour ceux qui y voient l'influence afro-brésiliens. Cette ville cristallise ainsi une histoire recouvrant de nombreux objets culturels qui d'ailleurs sont en vigueur dans tout le Bénin et d'articles se rapportant à l'histoire du Dahomey. Ces vestiges visibles de l'histoire sont autant de points d'ancrage pour le projet de médiathèque multimédia d'ethnomusicologie au CEMAAC.

Selon les travaux de Paul Akogni 2011⁴⁸, l'offre culturelle et touristique de Porto-Novo est assez riche et variée : tout un circuit touristique peut donc être proposé aux visiteurs : le jardin des plantes et de la

⁴⁸ Paul Akogni, *De la création du Panthéon des grandes figures politique du Bénin*, 2011, Mémoire de l'Université Senghor, p37-38.

nature partage sa clôture avec le Palais du Gouverneur. A 20 mètres se trouvent l'Ecole du Patrimoine Africain, le Musée Ethnographique Alexandre Sènou Adandé et le troisième stade international de football du pays et le seul de la Capitale politique (Stade Charles de Gaulle). Dans un rayon d'un kilomètre, il y a le Musée Da-Silva, le Palais historique Honmè de Porto-Novo, le Musée de la Feuille, Projet Songhaï avec son écomusée, la place Jean Bayol, l'Eglise Notre Dame de Porto-Novo, la première construite au Dahomey avant la colonisation⁴⁹ par l'Eglise Catholique, sans oublier le Complexe Touristique et Artistique BYMENS de Djrègbé (à 3 kilomètres à l'entrée de Porto-Novo). Chacun de ces établissements (culturels ou non reçoit des milliers de visiteurs par an)⁵⁰.

La proximité du Nigéria, grand voisin avec 150.000.000 d'habitants est également une opportunité à capitaliser par la Médiathèque Multimédia d'Ethnomusicologie au sein de dispositif de l'actuel centre CEMAAC ; tant au plan culturel qu'économique. Du fait de la localisation des Yoruba sur la frontière Est du Bénin et la frontière Ouest du Nigéria et de leur densité dans la ville, Porto-Novo jouit d'un statut implicite de capitale des Yoruba, une distinction culturelle qui ouvre de grandes perspectives de développement pour la médiathèque.

2.2.2 Le plan architectural de la médiathèque

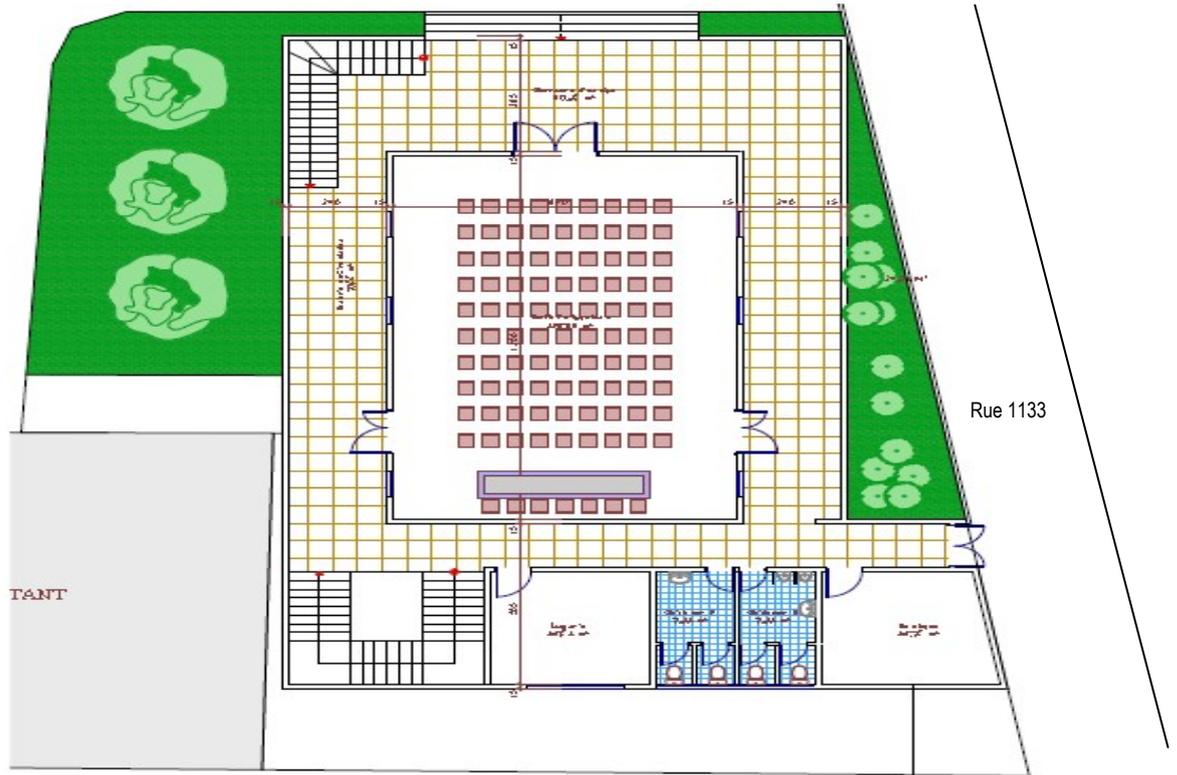
Il s'agit d'un bâtiment (Cf. projet de construction ; page suivante) inspiré du patrimoine architectural de la ville (afro-brésilien, colonial et vernaculaire) et commandé par le CEMAAC à l'Architecte-Urbaniste Rodrigue E. Kessou⁵¹, en service à l'Ecole de Patrimoine Africain (EPA). Le choix de cet architecte est motivé par sa connaissance pointue des bâtiments de style patrimonial dans la Ville. Il a été, en effet, l'architecte en chef des projets de réhabilitation de la maison du Patrimoine et de l'Office du Tourisme de la Ville. Dans le projet de bâtiment qu'il propose, une galerie ceinture les pièces principales et leurs entrées. Elle est faite par une terrasse qui se présente sous la forme d'un porche et qui servira de galerie pour les expositions permanente et temporaire. Celle de l'étage sera équipée d'une vingtaine de vitrines numérotées et servira à l'exposition permanente du concept muséal des éléments représentatifs du patrimoine musical national. Quant à la galerie du rez-de-chaussée, le dispositif d'accrochage de panneaux prévu servira aux expositions temporelles sur des thématiques définies au début de chaque année. Le rez-de-chaussée est composé d'une terrasse d'entrée, d'une galerie pour la circulation et d'une salle polyvalente en auditorium de 99 places. Cet auditorium est baptisé "Case Numérique *Guèlèdè*" en hommage au genre oral d'origine béninoise inscrit au patrimoine de l'Unesco. Le rez-de-chaussée comporte également une boutique de vente des produits de la musique endogène, une réserve pour la conservation des éléments représentatifs de la musique endogène qui seront collectés,

⁴⁹ Certaines sources font remonter la date aux années 1860. D'autres (Soullou, 1993) parlent plutôt de 1877 où fut seulement édifée la chapelle avant la construction imposante entre 1925 et 1940, avec l'inauguration intervenue en 1942.

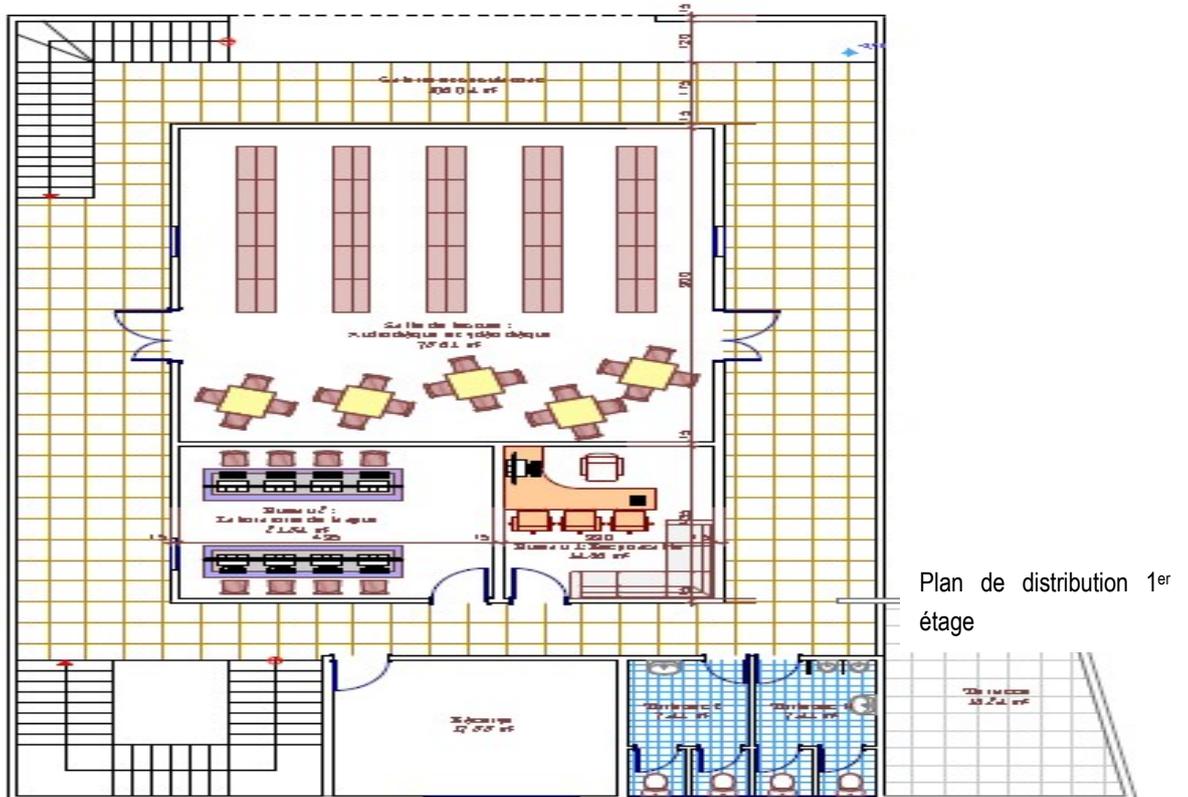
⁵⁰ En guise d'exemple, le Musée Ethnographique Alexandre Sènou Adandé a reçu 5825 visiteurs au titre de l'année 2008 : les scolaires y occupent 50% suivis des touristes à concurrence de 45%. Le jardin des Plantes et de la Nature a reçu, sur chacune des trois dernières années, plus de 5.000 visiteurs.

⁵¹ Rodrigue E. Kessou, Architecte-Urbaniste n°114 ONAUB, BP 03-1429 Cotonou, Tel: +229 95 15 70 49, E-mail: rkessou@hotmail.com

d'une salle d'eau (toilette et WC). A l'étage, nous avons la galerie pour circulation, la salle de lecture audiothèque/vidéothèque, le bureau du responsable, le laboratoire de recherche, la terrasse et les toilettes hommes et femmes. Il faut noter que pour les besoins d'efficacité et d'économie d'énergie électrique, ont été intégrées dans ce projet de bâtiment des ouvertures d'aération en tirant leçon des constructions de bâtiments de type patrimonial de la Ville de Porto-Novo.



01	PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE MULTIMEDIA D'ETHNOMUSICOLOGIE DE PORTO-NOVO (BENIN)	Echelle	1/150
	PLAN DE DISTRIBUTION DU REZ-DE-CHAUSSEE	Date	Décembre 2012
	Esquisse	<small>Membre à bascule : Rédigé par : C. LYSSOU, A. FOUSSIER, M. HAMMER, D. OUBI, N. OUELOU Et par : R. HOUNSOU, I. BISSOU, J. OUBI, N. OUELOU, M. OUELOU Adresse : r.hounsou@univ-benin.ac.ck, i.bissou@univ-benin.ac.ck</small>	



Plan de distribution 1^{er} étage

Figure 1: Projet architectural de la médiathèque

2.2.3 Le projet scénographique et muséographique de la médiathèque (décor et design)

L'approche que nous proposons ici est de créer un cadre singulier qui mette en relation simplicité, beauté artistique et convivialité pour le public. La mise en œuvre des sections comprendra les différents instruments de musique et costumes de danse, des photographies, des objets précieux en lien avec les genres musicaux et des ouvrages et documents significatifs. Un ensemble d'actions seront menées par des professionnels avertis des questions de médiation culturelle pour faire accéder les différents publics de la médiathèque à la beauté exceptionnelle des rythmes et danses béninois, qu'ils peuvent à la fois voir et entendre. La galerie réservée à l'exposition permanente couvre une superficie de 700m² sur 170m de longueur. Cet espace offre une possibilité pour environ 34 vitrines à raison d'une vitrine tous les 5 m.

♣ Des instruments de musique et costumes de danse

Les instruments de musique et costumes de danse, compte tenu de leurs expressivités visuelles nous paraissent pertinents à exposer dans les vitrines. Les vingt (20) vitrines de la galerie d'exposition permanente accueilleront pour chacune des quatre (04) grandes aires culturelles définies dans le pays à raison cinq vitrines par aire culturelle. L'installation de tous ces éléments inventoriés à la suite du Projet Scientifique et Culturel sera accompagnée des indications scripto-visuelles informatives appropriées. Le dispositif de l'audio guide donnera une facilité de visite aux malvoyants. A l'entrée de chaque visite, il sera mentionné en caractères bien étudiés les instruments qui y sont exposés.

♣ Des photographies

Les photographies seront prioritairement celles des instruments de musiques et danses sacrées⁵², notamment celles des instruments de danses disparus. Pour une meilleure exploitation des espaces d'exposition, les photographies seront exposées dans le cadre des expositions thématiques temporaires destinées au grand public et aux enfants. Cette option est choisie compte tenu de l'avantage des images à mieux frapper les esprits. C'est pourquoi Paul Akogni (2011) écrivait :

'Les images présentent l'avantage de vite frapper l'imagination, servir de base pour la mémorisation rapide et susciter l'interprétation des messages, surtout chez les analphabètes'⁵³.

♣ Des ouvrages et documents significatifs

Ce travail nous a permis de prospecter la quantité d'ouvrages et de documents assez inédits sur le patrimoine musical béninois. La plupart de ces documents sont cependant rares sur les rayons et le marché national. Par exemple, à la Bibliothèque Nationale ainsi qu'aux Archives Nationales, nous n'avons pu avoir qu'une seule copie des enregistrements de Rouget sur les chants et les danses initiatiques du culte "*vodun*" au Bénin. Le conseil scientifique proposé dans notre projet sera d'un

⁵² Cf. Tableau récapitulatif des rythmes et typologie d'instruments de la musique sacrée et profane du Bénin Annexe 04.

⁵³ Paul Akogni, *De la création du Panthéon des grandes figures politique du Bénin*, 2011, Mémoire de l'Université Senghor, p25.

apport très important dans le choix des documents significatifs. L'équilibre dosé du comité (cadres techniques archivistes documentalistes, gardiens de la tradition, élus locaux de Porto-Novo, universitaires et ethnologues) permettra de faire de cette collection une référence au Bénin et dans la sous région.

2.2.4 Le budget de construction de la médiathèque

Le budget de construction de la médiathèque multimédia d'ethnomusicologie est celui fourni par l'estimation de l'Architecte. Il sera financé à 60% par une subvention de la Mairie de Porto-Novo, à 20% par les fonds de la coopération avec la commune de Buchelay dans les Yvelines et aux 20% restants par les partenaires qui seront mobilisés autour du projet. Cette estimation a été faite sur la base de la surface de chaque pièce du bâtiment à laquelle a été affecté un coût unitaire en fonction des prix au mètre carré de la construction des bâtiments au Bénin.

L'évaluation que nous proposons ici porte sur l'exécution des gros œuvres et de la finition, selon un standing convenu de commun accord avec l'architecte. Le projet devant être actualisé au moment de sa réalisation, il s'agit ici, bien évidemment, d'un coût prévisionnel estimé à *Soixante dix-neuf millions quarante un mille cinq cent cinquante (79.041.550F) francs CFA, soit Cent vingt mille quatre cent quatre-vingt dix-huit (120 498) euros.*

Tableau 1: devis de construction de médiathèque

ESTIMATION DES COÛTS				
N°	Désignation	Surface (m ²)	Prix/m ²	Montant (F CFA)
1	REZ-DE-CHAUSSEE			
1.1	Terrasse d'entrée	30,42	100 000	3 042 000
1.2	Galerie et circulation	70,22	100 000	7 022 000
1.3	Salle polyvalente	105,89	150 000	15 883 500
1.4	Magasin	15,21	100 000	1 521 000
1.5	Boutique	13,72	200 000	2 744 000
1.6	Toilettes femmes	7,41	175 000	1 296 750
1.7	Toilettes hommes	7,41	175 000	1 296 750
1.8	circulation ventilation (escalier)	27,36	100 000	2 736 000
	Total Bâtiment	277,61		35 542 000
	Total du rez-de-chaussée			35 542 000
2	ETAGE 1			
2.1	Galerie et circulation	106,04	100 000	10 604 000
2.2	Salle de lecture/audiothèque /vidéothèque	75,61	200 000	15 122 000
2.3	Bureau 1 : Responsable	14,36	150 000	2 154 000
2.4	Bureau 2 : Laboratoire de recherche	21,54	150 000	3 231 000
2.5	Toilettes femmes	7,41	175 000	1 296 750
2.6	Toilettes hommes	7,41	175 000	1 296 750
2.7	Terrasse	18,24	100 000	1 824 000
	Total de l'Etage 1			35 528 500
	Total Bâtiment	528,22		71 070 500
3	Autres aménagements extérieur			
3.1	Dallage extérieur	103,87	50 000	5 193 500
3.2	Espace vert	61,59	45 000	2 777 550
	Total aménagements extérieurs			7 971 050
TOTAL GENERAL				79 041 550

Source de la présente estimation : devis estimatif de l'architecte

3 Administration et gestion de la médiathèque audionumérique

3.1 L'administration de la médiathèque

3.1.1 Le statut juridique de la médiathèque

La mise en place du statut juridique de la médiathèque nous a amené à scruter les dispositions juridiques et réglementaires en matière d'initiative culturelle en République du Bénin. Dans le souci du respect de la hiérarchie des normes, nous avons visité :

- i) la Constitution du Bénin du 11 décembre 1990 ;
- ii) les lois régissant les communes et la gestion des infrastructures culturelles ;
- iii) la Charte Culturelle du Bénin de février 1992 ;
- iv) les arrêtés ministériels régissant, la création, l'organisation et le fonctionnement des services techniques ainsi que de leurs prérogatives sur les infrastructures culturelles sur le territoire national ;
- v) les arrêtés municipaux.

En effet la constitution dispose en son article 10 que « *toute personne a droit à la culture. L'Etat a le devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisation, tant matérielles et spirituelles ainsi que les traditions culturelles* ». L'article 11 de la même loi fondamentale dit que « *toutes les communautés composant la Nation Béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leur langues parlées et écrites et de développer leur propre culture, toute en respectant celles des autres* ». La création et la gestion de la médiathèque multimédia d'ethnomusicologie s'inscrivent donc dans le souci de la Constitution de garantir à chacun un droit à la culture et de permettre à la volonté communautaire de développer les cultures locales.

Les alinéas 2 et 4 du préambule et les articles 30 et 31 de la Charte Culturelle du Bénin de février 1992 offrent à la médiathèque audionumérique les bases de son statut juridique. Les alinéas 2 et 3 disposent en effet que « *le patrimoine culturel étant la mémoire du peuple, sa sauvegarde, sa conservation et sa promotion constituent le fondement de l'affirmation des identités culturelles qui conditionne tout développement véritable* » et que « *la coexistence des cultures est le fondement essentiel de l'unité nationale* ». Quant aux articles 30 et 31, ils encouragent le développement des industries culturelles et la décentralisation de la vie culturelle. La médiathèque s'insère dans la vision de cette charte culturelle et sera gérée comme une institution culturelle. La loi 2007-20 portant protection du patrimoine culturel et naturel à caractère culturel, qui s'applique également aux patrimoines immatériels dont font partie la musique, les danses et les chants offre également à la médiathèque les bases de son existence légale. La médiathèque audionumérique installée à Porto-Novo sous la tutelle de la Mairie de ladite ville tire également son fondement administratif de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des

communes en République du Bénin et qui leur donne, en son article 100, la prérogative de gérer les institutions culturelles implantées sur leur territoire.

Sur le plan national, l'arrêté n°053/MCAT/DC/SG/DPAC/SA du 24 mars 2003 portant attribution et fonctionnement de la Direction du Patrimoine Artistique et Culturelle dispose du fonctionnement des institutions culturelles sur territoire national. Mais étant une structure du CEMAAC, la médiathèque sera régie par l'arrêté municipal n°061/CAB/DC/SP-C du 27 juin 2005 portant création organisation et fonctionnement du CEMAAC. La spécificité de son service au sein du CEMAAC lui donne la possibilité d'élaborer un plan d'action triennal, dans le cadre de son projet scientifique et culturel. Il faut noter que la tutelle de la Mairie de Porto-Novo donne à la médiathèque un atout pour bénéficier des financements tant nationaux qu'internationaux. Elle se présentera comme la première institution publique de sauvegarde et de valorisation des musiques et danses du Bénin à rayonnement national. Elle pourra ainsi prétendre aux possibilités accordées aux institutions à caractère public de bénéficier des financements de l'Etat, aussi minimes soient-ils.

3.1.2 Le personnel de la médiathèque

Comme nous l'avons proposé dans la problématique, l'objectif du présent projet est la revalorisation du patrimoine musical au Bénin par la création et la gestion d'une médiathèque multimédia spécialisée en ethnomusicologie à Porto-Novo, afin de sauvegarder les musiques et les danses endogènes. Cette médiathèque vient compléter les services offerts par le CEMAAC qui est un centre de structuration économique des métiers de musique. En vue de la mise en œuvre efficace du Projet Scientifique et Culturel dont elle dépend et dans le souci d'une gestion rationnelle du personnel, le recrutement du personnel de démarrage sera limité au strict nécessaire pour le bon fonctionnement de la médiathèque, en tenant compte des conditions spécifiques d'accès à l'infrastructure. Ceci pose, bien évidemment, le problème du recrutement d'un personnel qualifié et du redéploiement efficace de ce personnel. En tenant compte de la spécificité de la médiathèque et des services qu'elle propose, une série de tâches doivent être accomplies dans l'optique de la réalisation du Projet scientifique et Culturel. Aussi, dans le souci d'une rationalisation de l'action, un personnel d'appui temporaire pourrait être sollicité pour des besoins ponctuels, suivant des termes de références préalablement établis. C'est dans cette dynamique que nous prévoyons l'équipe technique suivante pour la médiathèque :

► le personnel technique et administratif : Un gestionnaire du patrimoine ayant des compétences en patrimoine immatériel et surtout en archivistique. Il sera le responsable de la médiathèque. Il aura pour charge de proposer la politique de la gestion de la médiathèque et de coordonner toutes les activités qui y seront initiées. Il doit avoir le sens de l'innovation et doit être à l'écoute du public, anticiper sur ses besoins et s'adapter à ses desideratas. Il est responsable du fonctionnement technique de l'infrastructure et de la préservation du patrimoine musical dont il détermine l'acquisition des éléments, de la conduite des projets d'enregistrement et de numérisation et la diffusion au public. Principal lien entre la médiathèque et le public, il propose la politique globale de communication de la médiathèque et veille à fidéliser les visiteurs tant sur le plan national qu'international. Il peut faire appel à d'autres

compétences techniques en cas de besoin, en proposant des termes de références spécifiques pour les profils recherchés. Dans ses tâches quotidiennes, il utilisera les services de la secrétaire de direction et de l'assistant administratif et financier du CEMAAC ainsi que ses réseaux intranet et Internet via le Wifi pour faciliter un travail collaboratif et éviter des déplacements inutiles.

NB : Selon l'organigramme⁵⁴ du CEMAAC et les dispositions de l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement dudit centre, le Directeur du Centre, administrateur d'action culturelle et gestionnaire des industries culturelles et patrimoniales, au terme de sa formation à l'Université Senghor, sera le premier responsable de la médiathèque.

Le personnel scientifique et d'appui technique : Il se compose de sept (07) agents aux fonctions et compétences suivantes :

☀ un archiviste documentaliste pour la gestion des espaces multimédia et de la salle de lecture de la médiathèque : il assure le développement des collections multimédia et documentaires, en collaboration avec le responsable de la médiathèque, traite lesdites collections et les rend accessibles aux visiteurs ;

☀ trois chargés de projets et de médiation culturelle : ils seront chargés de la médiation au sein des entités techniques de la médiathèque (exposition permanente, service d'audiothèque et service de vidéothèque), définiront les discours de médiation des trois entités techniques en collaboration avec le responsable de la médiathèque et seront chargés de proposer et de monter les activités culturelles pour l'animation desdites entités ;

☀ un responsable du pool informatique, chargé du dispositif informatique de la médiathèque : il participe à l'installation du dispositif du "Cultunat" et de la vidéothèque dont il assure la maintenance au quotidien, maintient les échanges avec les concepteurs, gère le cyber net de la médiathèque, assure la maintenance du matériel informatique de la médiathèque et aide l'archiviste documentaliste, le muséographe et les consultants à la mise en ligne de leurs données respectives sur le site de la médiathèque ;

☀ un historien de l'art ou un chercheur en ethnomusicologie pour le pôle de recherche : compte tenu de la technicité de ce profit choyé. Il coordonne et organise la politique de collecte et de conservation préventives des danses, des musiques, des chants, des dithyrambes et des instruments de musique de toutes les aires culturelles du Bénin. En effet, il élabore un chronogramme de collection selon la périodicité des manifestations culturelles dans chacune de ces aires. Il élabore et met en exécution les termes de références pour chaque opération de collecte.

☀ un chargé de vente pour l'animation et la gestion de la boutique de la médiathèque : il est chargé de la vente des produits de souvenir de la visite de la médiathèque, des produits de la culture musicale endogène (CD, DVD, VCD, vêtement de danses, instruments de musique etc.) ainsi que de la vente des billets d'entrée à la médiathèque.

⁵⁴ Cf. Annexe N°05 organigramme du CEMAAC avec le futur pôle de la médiathèque d'ethnomusicologie.

Le recrutement de ce personnel administratif technique permanent se fera par appel à candidatures sur la base de termes de référence de chaque poste. Le CEMAAC sera appuyé dans la réalisation de cette tâche par l'École du Patrimoine Africain (EPA), la Direction Nationale de Bibliothèque (DNB) du Bénin, la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) et la Direction Départementale de la Fonction Publique et du Travail de l'Ouème-Plateau⁵⁵.

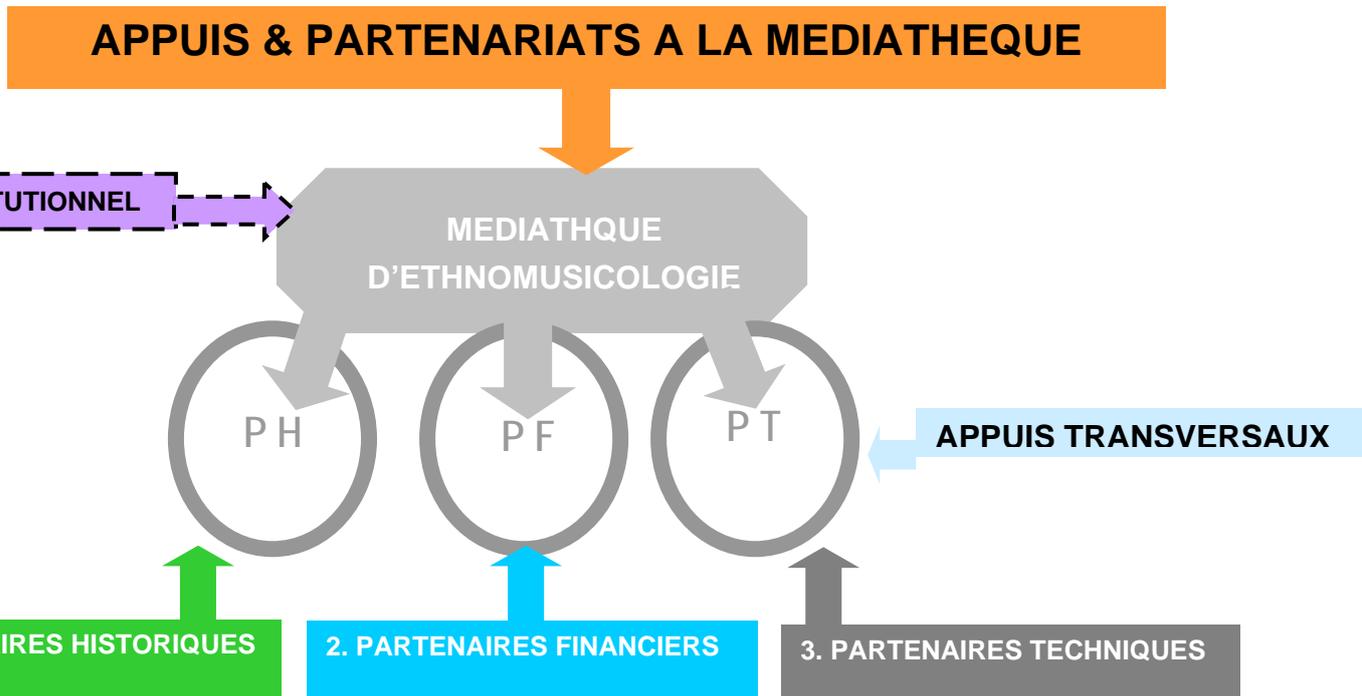
En ce qui concerne le personnel d'appui temporaire auquel la médiathèque pourrait avoir recours en cas de besoin, il sera constitué d'agents occasionnels recrutés parmi les médiateurs culturels, les chercheurs en musicologie et ethnomusicologie, les techniciens en audiovisuel, des archivistes, etc. et payés sur la base d'un contrat d'honoraires. Ils contribueront à l'animation de certaines des activités occasionnelles de la médiathèque.

3.1.3 Les partenaires de la médiathèque

Dans le but d'atteindre les objectifs de la mise en œuvre de la médiathèque, nous entreprendrons des partenariats à travers la signature des conventions avec des structures homologues au plan national et international et avec des institutions internationales ayant mandat de financer la valorisation et la sauvegarde du patrimoine immatériel et technologique. Ces actions de partenariat sont nécessaires pour la pérennisation du projet. La coopération décentralisée entre la Mairie de Porto-Novo et plusieurs villes à travers le monde offre des perspectives rassurantes pour la signature de conventions d'appui à la médiathèque d'ethnomusicologie de Porto-Novo. Ensuite, les conventions de partenariat entre le CEMAAC, structure porteuse de la médiathèque, et certaines structures homologues sont une opportunité. En effet, le CEMAAC est en partenariat avec le Jardin de la Musique "Remdoogo" de Ouagadougou, au Burkina-Faso, qui œuvre dans la valorisation de la musique burkinabé, le Centre des Arts et Loisirs, la Bibliothèque de la Mairie de Buchelay dans les Yvelines en France qui dispose d'une médiathèque et qui recherche une collection de musique africaine. Compte tenu de son envergure nationale, la médiathèque bénéficiera du soutien du Ministère en charge de la Culture, du Ministère du Tourisme, de la Bibliothèque Nationale, des Archives Nationales, de l'École du Patrimoine Africain. Pour plus d'efficacité, un plan de partenariat basé sur trois axes stratégiques sera défini pour la médiathèque. Les trois types de partenaires sont : les partenaires historiques, les partenaires techniques et les partenaires financiers. La figure ci-dessous présente le fonctionnement de ces partenariats.

⁵⁵ Les Département de l'Ouémé et du Plateau correspondent au Département de l'Ouémé de l'ancien découpage administratif du Bénin avant 1999. Situé au Sud-Est du Bénin avec comme coordonnées géographiques 6°30' Nord et 2°36' Est, il couvre une superficie de 5129 Km² et regroupe une population d'environ 1 500 000 habitants, selon le Recensement Général de Population et d'Habitat (RGPH) de 2002.

Figure 2: Schéma des appuis institutionnel à la médiathèque d'ethnomusicologie



Source : proposition pour cette action

① Les partenaires historiques sont ceux qui ont été à la base du CEMAAC, structure porteuse du projet de la médiathèque. Il s'agit de la Mairie de Porto-Novo et du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

② Les partenaires techniques sont constitués de l'ensemble des institutions ou structures apportant ou pouvant apporter une contribution technique à l'installation des dispositifs ou à la mise en place des théories. Nous pouvons citer : le département "Cultunat" de la Bibliotheca Alexandrina en Egypte, le Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique, le Département d'Histoire de l'Université d'Abomey-Calavi, l'émission "Wanrou" de la Télévision Nationale du Bénin, l'Unesco à travers son département en charge du patrimoine immatériel, l'ICOM.

③ Les partenaires financiers sont ceux susceptibles de contribuer financièrement au projet. Il s'agit du Gouvernement béninois à travers le Fonds d'Aide à la Culture du Ministère de la Culture, le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme et surtout à travers les Fonds de partenariat et développement. Ce sont aussi, entre autres, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'Organisation Internationale de la Francophonie à travers le Fonds Francophone des Inforoutes et quelques fondations œuvrant dans le patrimoine.

3.1.4 Les conditions d'accès aux collections

L'évaluation de la médiathèque sera basée sur son têt de fréquentation. L'un des défis de sa gestion sera l'accueil du public. Aussi, à la qualité de l'infrastructure, il faudra ajouter la qualité du personnel. Il

faudra donc prendre les dispositions pour un meilleur accueil du public afin d'assurer une rentabilité sociale et économique de la médiathèque. Pour ce faire, les dispositions suivantes seront prises :

- le pavage du tronçon entre la route inter-états Porto-Novo / Igolo et le CEMAAC en vue de rendre le centre plus accessible et d'assurer ainsi la fréquentation de la médiathèque en toutes saisons de l'année : un plaidoyer sera fait à l'endroit du Maire et du Conseil Municipal pour l'inscription au budget municipal des travaux d'assainissement et de pavage de ce tronçon de route d'environ six cent (600m) mètres de long.
- l'aménagement d'espaces publics de détente et de garage des véhicules et engins à deux roues en vue de garantir au public la sécurité de leur moyen de déplacement et un espace de détente. Aussi, devra-t-on intégrer au projet de pavage du tronçon de route, l'aménagement d'un parking autour du terrain de jeu du CEMAAC et, pour la détente des visiteurs, l'installation de quelques bancs publics dans l'espace vert du CEMAAC aménagé autour de la Clinique Santé de Reproduction des Adolescents et Jeunes (SRAJ) du centre. Cet espace vert qui se trouve à l'intérieur du CEMAAC et se retrouvera face à la médiathèque multimédia la mettra dans un décor très attrayant marqué en outre par la présence d'une cafétéria et d'un restaurant de fast food.
- En raison de la spécificité de l'infrastructure et des services qu'elle offre, la médiathèque sera ouverte six jours sur sept (6j/7), donc tous les jours sauf les lundis. Les horaires d'ouverture seront fixés en tenant compte du calendrier des activités publiques dans le pays en général et du calendrier des établissements scolaires en particulier, le public des élèves et écoliers étant le plus attendu. La médiathèque ouvrira ses portes tous les week-ends et jours fériés ainsi que pendant les vacances scolaires et congés scolaires. La visite de l'exposition permanente, la boutique de vente des produits de la musique, les services de l'audiothèque, la salle de lecture et la vidéothèque avec le dispositif du "Culturama" seront accessibles de 9 heures à 18 heures. Le personnel doit être particulièrement disponible entre 12 heures 30 et 15 heures, tranche consacrée à la pause dans les administrations publiques et privées au Bénin. Ce choix se justifie dans la mesure où certains personnels de l'administration peuvent consacrer une partie de cette tranche de repos pour visiter la médiathèque. La cellule d'accueil et orientation des visiteurs sera, quant à elle, ouverte de 8 heures à 18 heures 30. Elle se composera d'agents très chaleureux dont les compétences et atouts seront définis au moment de leur recrutement et dans l'optique d'un fonctionnement harmonieux de cette cellule dont le rôle très important sera déterminant dans la réussite de la médiathèque.
- la proposition de tarification : dans la perspective des objectifs de la Fédération des Associations des Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT) qui propose une démocratisation des collections, l'exposition permanente sera ouverte gratuitement aux écoliers, aux élèves des enseignements maternel, primaire et secondaire. Quant aux autres services, il leur sera appliqué un tarif réduit de 50%. Cette réduction sera étendue aux lycéens, étudiants et aux enseignants chercheurs non abonnés à la médiathèque. Un tarif préférentiel d'abonnement annuel est accordé aux élèves, aux étudiants et aux chercheurs et leur donnera

un droit d'accès à tous les services de la médiathèque. Le tarif pour les touristes sera étudié en son temps avec les services compétents du ministère en charge de ce secteur.

- Pour assurer une bonne promotion de la médiathèque, des dépliants d'information générale et d'aide à la visite seront distribués dans tous les espaces publics des grandes villes (Cotonou, Parakou, Abomey, Bohicon, Abomey-Calavi, Lokossa, Natitingou, Ouidah, Djoougou etc.) du Bénin afin d'inciter le public national à la visite du CEMAAC et de sa médiathèque. Au sein de la médiathèque, un dépliant spécifique à chaque unité sera remis à chaque visiteur pour lui faciliter la connaissance de l'exposition permanente ou du projet scénographique et muséographique de la médiathèque.

3.2 Le budget de réalisation de la médiathèque

3.2.1 Les grandes lignes du budget

La réalisation du projet de la médiathèque multimédia d'ethnomusicologie est acquise. La note succincte du projet proposée par le CEMAAC et introduite par la Mairie de Porto-Novo auprès de nos partenaires au développement, suite à l'appel à propositions lancé par l'Union Européenne en 2012, est nommée pour un financement par cette institution. Le financement étant prévu dans le budget 2013 du CEMAAC, l'appel à consultation pour la réalisation des gros œuvres est prévu pour le second semestre 2013. Les travaux de construction devant prendre dix huit mois selon les prévisions de l'architecte, l'ouverture de la médiathèque est programmée pour le 1^{er} Août 2015, date anniversaire des cinquante cinq (55) ans d'accession du Bénin à la souveraineté internationale. La médiathèque serait donc l'un des projets phares de la troisième mandature du Conseil Municipal de la Ville de Porto-Novo.

Nous proposons, dans le chronogramme ci-après, un plan de déroulement des grandes lignes des activités devant conduire à la réalisation effective de ce projet. Il se présente en activités, actions et tâches pour en faciliter la lecture.

Tableau 2: Présentation du budget estimatif de réalisation⁵⁶ et chronogramme du projet

Objectif Stratégique (Activités)	Objectifs Opérationnels (Actions)	Objectifs Spécifiques (tâches)	Période exécution					Coût prévisionnel	Observation
			2013	2014		2015			
			2 ^{ème} Semestre	1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} Semestre	1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} Semestre		
Communication pour faire accepter le projet	Action de plaidoyers à l'endroit des partenaires	Courriers administratives de soumission du projet							Cf. Budget Cemaac 2013
		Etude de faisabilité du projet						-	
		Soumission du document de projet aux différents partenaires techniques						-	
		Validation du document de projet par le CA/CEMAAC						500000	Cf. Budget Cemaac 2013
	Actions techniques préalables	Signature des engagements de partenariats						-	
		mise en place de Comité scientifique						4000000	
programmation architecturale et construction de la médiathèque	identification cabinet pour maquette médiathèque et entreprise chargée de construction	finalisation, validation et paiement cabinet d'étude retenu pour la maquette de la médiathèque						2000000	Appui de la Mairie
		Rédaction du Dossier d'Appel d'Offre pour la construction de la médiathèque						-	DST/Mairie
		identification de l'entreprise chargée de la construction de la médiathèque et travaux						-	DST/Mairie
		Payement de l'entreprise chargée de construction						79041550	Appui Mairie & FAC
Collecte du patrimoine musical béninois	inventaire du répertoire des musiques et danses endogènes	Pris en charge des 4 équipes de collecte						2000000	
		Dépôt du rapport du répertoire des danses et musiques endogène						-	
		Validation par le Comité Scientifique de la médiathèque						500000	Cf. Budget Cemaac 2013
		Enregistrement au studio du CEMAAC des rythmes menacés						4000000	
		Montage et numérisation des rythmes						2500000	
		montage des extraits de films de la vidéothèque						5000000	
	Recueil des instruments de musique traditionnelle sur le terrain	déplacement et frais de mission des 4 équipes techniques						1250000	
		restauration des instruments récupérés						8000000	TDR restauration
Travaux de finalisation et d'installation du dispositif scénographique de la médiathèque	Acquisition mobiliers et matériel de fonctionnement	Acquisition des mobiliers de bureau						6000000	appui FAC
		Acquisition des meubles de rangements de la salle lecture, de la boutique et des expositions						4000000	Appui FAC
	Installation du	Achat du complément des						8000000	Appui FAC

⁵⁶ "Le budget de réalisation du projet va au-delà du budget de construction de la médiathèque (ci-dessus présenté à la page 37) et le prend en compte dans la rubrique "programmation architecturale et construction de la médiathèque" du présent tableau. Il est également à distinguer du budget de fonctionnement qui sera élaboré après la réalisation du projet. Le CEMAAC est doté d'un plan pluriannuel de développement qui va intégrer le budget de fonctionnement de la médiathèque dans son budget annuel, à partir de 2015".

	dispositif des expositions permanente et temporaire	instruments de musique et objets représentatifs du patrimoine musical recommandés par Comité Scientifique							
		Acquisition des équipements de conservation préventive (éclairage, température, hygrométrie etc.)					25000000	Subvention EU	
	Installation du dispositif de sécurité et sûreté de la médiathèque	Commande et acquisition du dispositif de sécurité-sûreté en vigueur sur la base des Termes de Références					55000000	Subvention du FAC	
		installation du dispositif par l'entreprise désignée et rapport de mise en service					5000000	Subvention EU	
	Installation du dispositif de l'audiothèque de la vidéothèque et de la salle de lecture	Achat du brevet pour l'utilisation du dispositif du "Cultunat"					Voir Cultnat	Subvention EU & BM	
		Achat du dispositif de la vidéothèque					10000000	Subvention EU & BM	
		Acquisition du dispositif de PlayStation pour l'audiothèque					8500000	Subvention EU & BM	
		Acquisition des ouvrages spécifiques pour la salle de lecture					4000000	Subvention OIF	
		Acquisition du matériel Informatique de la médiathèque					6000000	Subvention OIF	
	équipement de la boutique souvenir	acquisition du logiciel de gestion de la médiathèque					12000000	Subvention OIF	
Acquisition des objets, instruments de musique, CD, DVC, Disque flash de musique						5000000			
Renforcement des capacités et action de visibilité de la médiathèque	Formation du personnel de la médiathèque	Payement des modules de formation au profit du personnel identifié pour la médiathèque					-	Cf. Budget Cemaac 2015	
		prise en charge des campagnes promotionnelles et relais socio en prélude au démarrage de la médiathèque					-	Cf. Budget Cemaac 2014/2015	
	Dispositif de visibilité externe de la médiathèque	prise en charge de Site Web de la médiathèque						Cf. Budget Cemaac 2015	
Inauguration officielle de la médiathèque	Evènementiel cérémonie officielle d'inauguration	payements des actions de médiatisation de l'inauguration					10000000		
		payement cocktail après la cérémonie officiel					-	Cf. Budget Cemaac 2015	
Imprévu de l'action									
TOTAL							267291550		
IMPREVUS 5%							13364578		
TOTAL GENERAL							280656128		

Source : proposition pour la présente action

3.2.2 Le plan de financement du budget

Le plan de financement est une étape importante pour la réalisation de la présente action. Pour une Commune à la taille de celle de Porto-Novo et dans l'environnement économique actuel du Bénin, le budget de réalisation du projet de la médiathèque de la ville donne l'impression d'un gros budget. Bien évidemment, la mairie de Porto-Novo et le CEMAAC porteuses du projet mèneront des actions de plaidoyer à l'instar de celles en cours auprès de l'Union Européenne, pour mobiliser les ressources complémentaires nécessaires à la réalisation de l'action. Aussi dans logique de l'article 10 de la constitution du 11 décembre 1990 et des alinéas 1, 2 et 3 de la Charte Culturelle du Bénin de février 1992, l'Etat sera fortement sollicité. En effet, selon ces différentes dispositions réglementaires l'Etat Béninois «*a le devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisation tant matérielles que spirituelles, ainsi que les traditions culturelles*»⁵⁷. Le caractère national de l'action nécessite bien évidemment cet apport de l'Etat à travers le budget national. La coopération décentralisée de Porto-Novo et d'autres villes du Monde s'intéressant à la valorisation du patrimoine sera également solliciter dans la réalisation dudit projet. La coopération avec la Communauté des Agglomération de Cergy Pontoise, de Mantes en Yvelines et du Grand Lyon en France peuvent être sollicité sur le volet culturel. Le Fonds des inforoutes de Organisation Intergouvernementale de Francophonie peut être sollicité pour l'appropriation et l'usage des technologies par la création de contenus et d'applications numériques francophones pour le volet "CULTUNAT" de la vidéothèque de la médiathèque. Ce financement peut être croisé Unesco, OIF et Banque Mondiale classique compte tenu de l'aspect développement durable de notre action. La mairie de Porto-Novo va solliciter le label de l'Unesco dans la perspective de mobiliser plus de partenaires autour du projet. L'autre risque auquel la médiathèque doit se prémunir est la difficulté de prévoir le succès commercial des produits qu'elles offrent. Ce risque nous limite dans l'estimation de nos recettes futures. Le projet la médiathèque d'ethnomusicologie est porté par le CEMAAC qui est une structure technique de la Mairie de Porto-Novo dont la solvabilité est un gage d'assurance pour nos partenaires potentiels. Cette solvabilité est également une garantie pour le risque de précarité des entreprises du secteur culturel pour la médiathèque d'ethnomusicologie qui demeure une institution de souveraineté permettant à la Ville de Porto-Novo de présenter son patrimoine musical et celui de tout le Bénin aux touristes.

⁵⁷ Extrait tiré de l'article 10 de la Constitution du Bénin du 11 décembre 1990

Tableau 3: Répartition des contributions par partenaires

Partenaire technique et Financier		Apport financier	Apport technique
Subvention de la Mairie de Porto-Novo		40%	oui
Subvention du Fonds d'Aide à la Culture		30%	oui
Aide au développement	Union Européenne Référence: EuropeAid/133246/L/ACT/BJ	20%	non
	OIF	10%	non
	Unesco		Label Unesco

Source : proposition dans le cadre de cette action

3.2.3 Les perspectives de rentabilisation du projet culturel

Le projet de création et de gestion d'une médiathèque multimédia d'ethnomusicologie à Porto-Novo vise à développer un lieu de recherche et d'expérimentation sur la culture traditionnelle béninoise, d'animer un espace de production artisanale, de production musicale traditionnelle et d'animation culturelle. Initiative du Conseil Municipal de la Ville de Porto-Novo, il a pour ambition d'exposer au public les répertoires et éléments représentatifs des musiques, danses et chants de toutes aires culturelles du Bénin. Il présente, de ce fait, un caractère public et national. Les dépenses pour sa réalisation sont, comme le montre le tableau n°3, prises en charge à plus de 70% par le contribuable béninois et 30% par l'aide au développement. En vertu du caractère social que présente les actes juridiques portant création du CEMAAC, la médiathèque se voudrait non lucratif sans toutefois verser dans une gratuité sauvage. Ainsi, les recettes issues de la billetterie, de la location de la salle polyvalente, de la salle de formation, de la boutique de vente des produits de souvenir, des prestations de l'audiothèque, de la vidéothèque, de l'exposition permanente et des activités de la médiathèque serviront à l'entretien, à l'enrichissement des collections et à la prise en charge du personnel dans une perspective de pérennisation de l'action.

3.3 Marketing et communication du projet : choix stratégiques

3.3.1 Les stratégies de communication pour une mobilisation continue du public

La réussite d'un projet novateur comme la médiathèque audionumérique d'ethnomusicologie nécessite la mise en œuvre de stratégies de communication bien muries. Ces stratégies ainsi que la technologie mise en place donne à l'outil une dimension internationale. Au plan interne, tout le personnel sera interconnecté à travers un réseau Intranet pour les échanges d'information. A cet effet, un mailing groupe interne sera créé pour la transmission des informations en temps réel. Ce mailing groupe est mis en lien automatique avec les téléphones portables de tous les agents de telle sorte que tous seront prévenus en temps réel d'un nouveau message. Pour les échanges de documents professionnels une interface Outlook local sera créée. Une réunion hebdomadaire (staff meeting), sera l'un des instances de coaching interne de la médiathèque. Il statuera sur le planning hebdomadaire des activités et

proposera les mesures correctives ainsi que les prévisions. Ce modèle de communication est basé sur la règle 58⁵⁸ de Thierry Hougron (2001) qui suggère un management fondé sur la communication rapide des nouvelles prévisions de manière à les rendre exécutable le tût possible.

Dans l'optique de toucher un public large, les moyens suivants seront mise œuvre. Il s'agit de :

- i) monter d'un dossier de « *Plan pluriannuel de communication* » qui sera actualisé au terme de chaque année et évalué à mi-parcours et au terme de chaque cycle ;
- ii) greffer le Site Internet de la médiathèque au Site Internet du CEMAAC avec des liens hypertextes qui permettent d'y accéder à partir des Sites Internes de la Mairie de Porto-Novo, du Ministère de la Culture ainsi que ceux de certains partenaires qui nous donneraient leur accord ;
- iii) mettre en place un mécanisme de séduction en direction des relais sociaux, entre autres, les conducteurs de taxi moto, les transporteurs interurbains, les portefaix dans les marchés les pharmacies, les clubs de loisirs etc. ;
- iv) renforcer des signalétiques d'indication du CEMAAC dans tous les carrefours et points stratégiques de la Ville de Porto-Novo avec insistance sur les services de la médiathèque. Ces panneaux géants seront très visibles avec une iconographie qui attire les regards;
- v) développer les actions de coopérations avec les structures homologues de la sous région ouest africaine. Ces actions seront élargies aux musées de la ville, au "Centre Songhai", aux supers marchés, aux débits de boissons et aux lieux de cultes pour une large connaissance de la médiathèque ;
- vi) appuyer une opération de grande envergure à l'endroit de la presse audiovisuelle et écrite locale et internationale. Cette action consistera à négocier des tarifs préférentiels sur une longue durée avec ces organes. Ces négociations favoriseront une large communication de la médiathèque ainsi que la couverture médiatique des activités et événementiels nécessitant souvent des coûts médiatiques énormes. Dans ce cadre, nous organiserons chaque année avec la presse nationale, l'opération le mois de la médiathèque. Ce sera en fait trente (30) jours de pleins feux sur les activités de la médiathèque où chaque heure sur les radios locales l'heure sera donné par la médiathèque. Le dispositif de communication interne et externe mis en place sera de sorte que tout le personnel, quel que soit son degré de responsabilité, sera informé en temps réel des décisions prises dans l'optique de la satisfaction des usagers.

3.3.2 Les stratégies de communication pour une mobilisation des partenaires techniques

Dans la perspective de l'utilisation de Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) pour la valorisation du patrimoine musical, le choix du modèle de communication pour une mobilisation des

⁵⁸ Thierry Hougron, *La conduite de projets, les 81 règles pour piloter vos projets avec succès*, 2001, Paris, p268.

partenaires techniques est très déterminant pour la conduite du projet. Tout comme la gestion de la médiathèque elle-même doit obéir à une méthodologie adéquate, les canaux spécifiques de recherches de partenaires qui ont fait leur preuve dans le domaine de la valorisation du patrimoine immatériel par les TIC sont des pistes à prospecter. Notre séjour à l'Université Senghor nous a permis d'identifier un certain nombre de partenaires techniques. Dans le cadre du programme visant à favoriser l'appropriation et l'usage des technologies par la création de contenus et d'applications numériques francophones, l'OIF sera sollicitée à travers le Fonds Francophone des Inforoutes. L'obtention de ce fonds pour la mise œuvre du projet servira dans la conception et la mise en ligne de la banque de données sur la musique endogène du Bénin qui facilitent, pour les jeunes étudiants, les artistes musiciens et chercheurs, l'accès aux ressources musicales de l'audiothèque. Aussi, nous ferons appel au Fonds de promotion des Industries Cultures de l'Unesco dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de valorisation du patrimoine musical béninois similaire au "Culturama" que le Centre de Documentation pour la promotion du Patrimoine Culturel et Naturel (Cultunat) de l'Égypte dans le cadre de la mise en place de la vidéothèque. Pour ce même dispositif, nous solliciterons également l'expertise du projet des Mémoires Audiovisuelles de la Méditerranée (Med-Mem). Med-Mem est une banque de données de plus de quatre mille (4000) archives audiovisuelles gratuite en ligne. Le projet est piloté par l'INA dans le cadre multilatéral de la COPEAM et financé par l'Union Européenne. Ils bénéficient d'une expertise qui peut être profitable à la médiathèque multimédia d'ethnomusicologie.

Aussi, l'une des forces de la médiathèque proviendra aussi de la qualité de sa réserve. Pour ce faire, la médiathèque travaillera à un approvisionnement régulier de sa collection en prospectant tout le territoire national. A cet effet, une convention de partenariat sera signée avec le département d'histoire et le département de formation des professionnels du patrimoine de l'Université d'Abomey Calavi (UAC) à travers son annexe de Porto-Novo. Les étudiants en année de recherche qui travaillent sur le patrimoine immatériel feront des travaux de recherche sur un genre spécifique de rythme. La médiathèque mettra à la disposition de ces étudiants chercheurs les moyens matériels et techniques indispensables à la réussite de leur mission. Les instruments issus de ces travaux seront soumis à la validation du comité scientifique. Les plus pertinents de ces instruments et accoutrements pourront, dans la mesure du possible fait l'objet d'exposition en respect aux règles du plan de conservation préventive. Dans la perspective d'une pérennisation du projet, d'autres partenariats techniques pourront être conclus selon les besoins.

3.3.3 Les stratégies de pérennisation du projet

Dans la perspective du développement durable et pour la pérennisation de l'action, nous proposons trois stratégies.

- i) la première serait de créer un fonds spécial de développement de la médiathèque d'ethnomusicologie de Porto-Novo auprès d'une institution bancaire internationale et faisant un plaidoyer de dépôt à terme sur dix ans apporter par des institutions ou mécènes qui auraient accepté d'épargner une partie de leur surplus d'argent pour un projet culturel. Les

bénéfices de ces dépôts serviront à la pérennisation des activités de la médiathèque. Ce fonds d'une valeur de *Un million (1 000 000) d'euros* permettra d'accroître les potentialités de la médiathèque en matière de valorisation du patrimoine musical béninois. Il sera mobilisé grâce à un plaidoyer que conduira le Maire de la Ville de Porto-Novo à l'endroit du gouvernement béninois, des fondations, des villes partenaires de Porto-Novo dans le cadre de la coopération décentralisée et des opérateurs économiques de la Ville.

- ii) L'autre piste à prospecter est la sollicitation des fonds de garantie. Il faut noter qu'au plan national en dehors du FAGAS S.A. qui est une société internationale de garantie des entreprises commerciales, les sociétés de capital risque sont pratiquement absentes dans les secteurs culturelles, en raison de la difficulté de s'assurer des voies de sorties pour les investissements. Dans cette perspective, nous envisageons de faire appel aux outils de financement et de garantie des entreprises culturelles de la sous région Ouest africaine et internationale dont fait partie le Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) destiné à garantir et partager les risques les opérations de financement en faveur des entreprises culturelles. Ce fonds, créé sous l'initiative de l'Organisation internationale de Francophonie et cofinancé par la Banque d'Investissement et de développement de la Cedeao (BIDC), sera sollicité pour garantir le financement des activités de la médiathèque à long terme.
- iii) La troisième piste serait de faire des productions de documentaires sur les dithyrambes, les musiques endogènes, les chants, les berceuses et les danses en voie de disparition à vendre aux chaînes de télévisions nationales et internationales ou sur le Net.

Ces différents financements seront mis à la disposition de la médiathèque d'ethnomusicologie, soit pour garantir le fonds développement, soit pour financer ces activités.

CONCLUSION

Au terme de ce travail, nous constatons que dans un contexte général fortement marqué par la mondialisation et la globalisation des échanges, les musiques, les danses endogènes, les chants et les berceuses de notre pays doivent être valorisés pour servir d'éléments de renforcement de l'identité et de l'affirmation de la diversité culturelle. La création et la gestion de la médiathèque multimédia d'ethnomusicologie seront une contribution à cette aventure mondiale.

En effet, l'attention que porte la communauté internationale au patrimoine immatériel est très récente. Elle se justifie bien évidemment par la création d'une liste au niveau mondial pour la reconnaissance des chefs d'œuvres du patrimoine de l'humanité. Notre pays le Bénin a eu la chance d'être honoré sur la toute première liste de l'UNESCO grâce au genre oral "*Guèlèdè*" que d'ailleurs très peu de Béninois connaissent. C'est pourquoi l'auditorium de la médiathèque sera dédié à ce genre oral et sera baptisé "*Case Numérique Guèlèdè*".

Nombreux sont encore les musiques, les danses endogènes, les chants et les berceuses qui font partie du patrimoine culturel et qui ne sont pas connus, faute de politiques et de dispositifs de vulgarisation. Pour servir à la postérité, ces musiques, ces danses, ces chants et ces berceuses ont besoin d'être inscrits dans une logique intergénérationnelle et traités avec dignité. Pour cela leur contenu doit faire l'objet d'enregistrement et d'archivage sur des supports durables et mis à la disposition des générations futures. La disparition d'une composante de ce patrimoine est l'effacement d'un pan de l'histoire du peuple béninois. D'où la nécessité de la conservation, de la sauvegarde et de la diffusion du patrimoine musical béninois. La connaissance de la mémoire et de l'histoire est une donnée importante pour celui qui veut assurer la conduite d'un peuple, disait le professeur Adboulaye Camara. Le professeur Albert Bienvenu AKOHA, pour sa part, nous disait, lors de l'entretien avec lui en septembre 2012, que la meilleure façon de sauvegarder le patrimoine musical béninois est de l'enseigner à la jeunesse et d'en faire une diffusion intelligente. Il est urgent donc de penser à la conservation de nos musiques et danses pour l'information et la formation de l'homme de demain, potentiel décideur et futur gardien du patrimoine.

La culture de l'oralité est propre à l'Africain en général et au Béninois en particulier, la médiathèque d'ethnomusicologie trouve sa raison d'être dans la valorisation du patrimoine musical béninois. Mais en y combinant valorisation du patrimoine et promotion des industries culturelles, nous en proposons ici une approche intégrée.

Dans le contexte actuel de la mondialisation et de l'essor technologique marqué par la numérisation, toute action de conservation et de promotion des musiques et danses endogènes doit pleinement intégrer la technologie dans les démarches à entreprendre, même si, pour vivre en symbiose avec d'autres civilisations, nous devons rester fidèles à notre identité culturelle. A l'ère de la mondialisation

plus aucun peuple ne peut se refermer sur lui-même pour préserver ses valeurs et son authenticité. Au contraire, chaque peuple et chaque communauté doit apporter dans ce village planétaire sa part de contribution, son originalité et ses particularités s'il ne veut pas se voir écrasé et oublié dans le monde de la globalisation. C'est donc, pour remédier à cette absence au concert des Nations que nous proposons la création et la gestion de la médiathèque multimédia d'ethnomusicologie en vue d'y apporter le patrimoine musical béninois.

Au total, plus de deux mille (2000) enregistrements audiovisuels dont une centaine seront mis en ligne pour une visite gratuite sur un site trilingue (français, anglais et *goungbé*⁵⁹) offrant ainsi un regard croisé sur le patrimoine musical du Bénin. En plus, une centaine de collections d'instruments de musiques et de photos des danses seront disponibles à travers un dispositif scientifique offert à la visite du public. Un discours de médiation sera rédigé en tenant compte des choix stratégiques : conquérir et fidéliser les nationaux (scolaires, universitaires, artistes musiciens, chercheurs) pour éduquer, former et présenter la richesse musicale du Bénin aux touristes. Beaucoup plus qu'un espace présentant des vidéos, des sons et des objets de la musique endogène, la médiathèque multimédia d'ethnomusicologie bénéficiera d'une interface enrichie et d'une éditorialisation poussée offrant une multitude de clés d'entrée. La vidéothèque conçue suivant le modèle du "Culturama" de la Bibliothèque Alexandrina serait un Showroom de présentation sur six écrans panoramiques qui contribuera à révéler les trésors musicaux du Bénin.

Mais le secteur culturel est souvent la dernière préoccupation de l'Etat central de nos pays en voie de développement, comme en témoigne le budget très modeste du département ministériel en charge de la culture. Or, la loi 2003-17 actualisée par la loi 2005-33 de mars 2005 prescrit que l'école doit permettre à tous d'avoir accès à la culture, au savoir et au savoir-être endogène. Dans ce cadre normatif, le rapprochement du patrimoine et de la culture traditionnelle qu'opère la médiathèque avec les écoliers, élèves et étudiants s'annonce comme une initiative cohérente et salutaire, car il sollicite l'imagination créatrice des jeunes tout en leur permettant de s'approprier la connaissance de leur passé. Le véritable enjeu, est d'en faire une démarche d'apprentissage de la citoyenneté qui passe par l'appropriation de la mémoire collective et du sentiment de l'identité culturelle. Les activités prévues (l'exposition permanente, les services de la vidéothèque, de l'audiothèque, la salle de lecture, l'auditorium baptisé '*Case Numérique Guèlèdè*', la salle de formation, le pôle de recherche en ethnomusicologie, etc.) sont conçues sur un mode dynamique qui fait appel non seulement à la sensibilité des enfants mais leur permet de se familiariser très vite avec la richesse de l'histoire de la musique de leur pays. De toute évidence, l'implication des élèves comme bénéficiaires principaux du projet permettrait à en faire un outil d'éducation, d'acquisition de compétences et de valeurs, susceptibles de promouvoir des comportements proactifs pour la valorisation de la culture, de l'art et du patrimoine culturel musical béninois.

⁵⁹ La langue « *goungbé* » parlé au Sud du Bénin par les populations originaires de la région Porto-Novo

Références bibliographiques

(Établies selon la norme AFNOR Z 44-005 (=ISO 690-1987) précisant les règles de présentation des références bibliographiques dans certains travaux universitaires)

Ouvrages et articles

A.C.C.T, *Inventaire des activités, ressources et infrastructures culturelles des pays membres de l'ACCT, Répertoire culture* – Le Bénin, Agence de Coopération culturelle et technique. (Ouvrage non daté)

AKINDELE Adékpédjou, AGUESSY C. Honorat, *Contribution à l'étude de l'histoire de l'ancien royaume de Porto-Novo (Mémoire de l'Institut Français d'Afrique Noire)*, 1953, Dakar IFAN.

AKOGNI Paul, *De la création du panthéon des grandes figures politiques du Bénin*, 2011 Université Senghor, 67p.

BAUDIN Révérend Père, *Funérailles des quatre derniers rois de Porto-Novo*, 1875, Les Missions catholiques, tome VII : 614-616 et 627-628, Lyon.

BENHAMOU Françoise, *L'économie de la culture*, 2006, Paris, la découverte & Syros, 125p.

BENSIGNOR François, *Adja-Tado Races et langues du Bas-Dahomey et du Bas-Togo*, 1946, Paris 159p.

BONNEMASON Bénédicte, GINOUVES Véronique, PERENNOU Véronique, *Guide d'analyse documentaire du son inédit ; pour la mise en place de banques de données*, 2001, Paris, MODAL-AFAS 185p.

BOURGOIGNIE Georges Edouard, *Les Hommes de l'eau. Ethno-écologie du Dahomey lacustre*, 1972 Paris, Edition Universitaires, 229p.

DA CRUZ Clément, *Les instruments de musique dans le Bas-Dahomey*, 1954, vol. XII des Etudes dahoméennes, Porto-Novo, Institut Français d'Afrique Noire 97p.

DE PAOLI Giovanni, ASSOUAD Nada El-Khoury et KHAYAT George. *Patrimoine et enjeux actuels*, 2008, Paris pp 183-190.

DISSOU Machioudi Idrisse, *Essai de reconnaissance et de détermination de l'origine des principales familles de Porto-Novo à partir de leur "Oriki"*, 1969, Etudes dahoméennes, n. s. 13 : 35-88, Porto-Novo, IRAD, 152p.

DOURNON Geneviève, *Guide pour la collecte des instruments de musique traditionnels*, 1981, Presse Unesco, Paris, 108 p.

GOULEMOT Jean Marie, *L'amour des Bibliothèques*, 2006, Ed. du Seuil, imprimé en France, 292p

HAZOUME Paul, *Doguicimi*, 1938, Paris, Larose, 452p.

- HAZOUME, Marc-Laurent, *Etude descriptive du gungbé (phonologie, grammaire) suivie d'un essai sur la segmentation*, 1979 Thèse de doctorat, 3^{ème} cycle, Paris-III.
- HAZOUNME Paul, *Le Pacte de sang au Dahomey*, 1956, Institut d'ethnologie, Paris, 195p.
- HOUGRON Thierry, *La conduite de projet ; les 81 règles pour piloter vos projets avec succès*, 2006, Paris, 339p.
- HOUNKPATIN Capo, *A comparative phonology of Gbe*, 1991, Berlin New York, Garome, Foris Publications, 825p
- KITI Gabriel Révérend Père, *Rites funéraires usités chez les Alladanou et diverses tribus de race goun ou aizo habitant la banlieue de Porto-Novo*, 1960, Etudes dahoméennes, n. s, n° 11, Porto-Novo, 1968. [Repris de Revue des Missions catholiques, Lyon, 1929 et 1930.]
- KOUDJO Bienvenu, *La chanson populaire dans les cultures fon et goun du Bénin : aspects sémiotique et sociologique, tome 1 (multi graphie)*, 1989, Paris-Créteil, Université de Paris Val de Marne (Paris XII), 458 p.
- KOUDJO Bienvenu, *Parole et musique chez les fon et les Gun du Bénin : pour une nouvelle taxinomie de la parole littéraire*, 1988, Paris, Journal des africanistes, tome 58, fasc. 2 : p73-97.
- KOUKOU Charlemagne, *Comment les gounnous sont devenus tenanciers du sol à Porto-Novo*, 1969, Porto-Novo, Institut de Recherches Appliquées du Dahomey, 187p.
- MOLINI Jean, *Fait musical et sémiologie de la musique, Musique enjeu*, 1975, n°17 : Paris, Editions du Seuil, pp. 37-62,
- PIERRE François, *Les études de la documentation française : la musique une industrie, des pratiques*, 2008, Paris, 147p,
- ROUGET Gilbert, *Danses des reines à Porto-Novo, Film 16 mm, son synchrone, 30 min, images de Jean Rouch, montage de Philippe Luzuy*, 1974b Paris, Comité du film ethnographique et CNRS.
- ROUGET Gilbert, *Ethnomusicologie et représentations de la musique*, 1981a. Le Courrier du CNRS, n° 42 : pp.40-41.
- ROUGET Gilbert, *La Musique et la transe. Esquisse d'une théorie générale des relations de la musique et de la possession*, 1980, Réédité, corrigé, augmenté, 1990, Paris, Gallimard.
- ROUGET Gilbert, *Le problème du "ton moyen" en gun*, 1963, Journal of African Languages, II-3 : 218-221

ROUGET Gilbert, *Musique et royauté en Afrique*, 1991 CNRS-INFO, in numéro spécial « La Musicologie au CNRS » CNRS, pp. 9-10.

ROUGET Gilbert, *Structure d'un chant initiatique au Bénin*, in : Rouget (éd.) et al. *Ethnomusicologie et représentations de la musique*, hors-série du n°42 1981b, du Courrier du CNRS. Repris et corrigé dans « Struttura di un canto iniziatico del Bénin »,

ROUGET Gilbert, *Un Roi africain et sa musique de cour*, 1996, CNRS Paris, 391p

ROUGET Gilbert, *Une chante-fable d'un signe divinatoire (Dahomey)*, in *Vodun* : 9-36, 1993, Paris, Présence africaine. Repris et augmenté dans *Journal of African Languages*, II-3, 1962.Londres,

RTMKA, *Musique traditionnelle à Abomey*, 2009, Lomé, IPACOM, 50 p.

SCHAEFFNER Arom André, *Origine des instruments de musique : introduction ethnologique à l'histoire de la musique instrumentale*, 1994, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 509p.

SCHAEFFNER Arom André, *Nouvelles perspectives dans la description des musiques de tradition orale*, in « Les fantaisies du voyageur XXXIII variations A. Schaeffner », Société Française d'Ethnomusicologie, Paris, pp 198-212.

TARDITS Claude, Porto-Novo. *Les nouvelles générations africaines entre leurs traditions et l'Occident*, 1958, Paris, Mouton. Timi of Ede, cf. Laoye.

TCHEBWA Manda, *Musique africaine : nouveau enjeux, nouveaux défis*, 2005, Paris, 104 p.

UNESCO, *Musique et cultures musicales*, Cultures volume 1, N°3, 1974, Unesco et la Balconnière

WELGER-BARBOZA Corinne, *Le patrimoine à l'ère du numérique ; du musée virtuel au musée médiathèque*, 2001, Paris, l'Harmattan, 309 p.

Ressources en ligne (Internet)

Proposition de l'Unesco pour sauvegarder le patrimoine immatériel,
www.unesco.org/culture/ich/.../ITH-10-5.COM-CONF.202-4-FR.doc, Consulté, ce 10 nov 2012

Ethnomusicologie + définition, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ethnomusicologie>, Consulté ce 14 mars 2012

Ethnomusicologie + Patrimoine, <http://www.mediatheque-ethno-patrimoine.ulaval.ca/>, Consulté ce 02/12/2012

Qu'est-ce que l'ethnomusicologie, <http://ethnomusicologie.nikkojazz.fr/> Consulté ce 15 mars 2012

Signification du chiffre 99, <http://membre.oricom.ca/sdesr/nb99.htm>, Consulté ce 15 février 2013

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1: Projet architectural de la médiathèque	35
Figure 2: Schéma des appuis institutionnel à la médiathèque d'ethnomusicologie	43
Figure 3 :Photos de quelques instruments dans les Musées MEASA et du Palais Royal d'Abomey	IV
Figure 4: Organigramme du CEMAAC avec le futur pôle de la médiathèque d'ethnomusicologie	IV
Tableau 1: devis de construction de médiathèque.....	38
Tableau 2: Présentation du budget estimatif de réalisation et chronogramme du projet	46
Tableau 3: Répartition des contributions par partenaires	49
Tableau 4: liste des personnalités rencontrées.....	II
Tableau 5: liste des responsables culturels et artistes interviewés.....	III
Tableau 6: chronologie des activités pour la rédaction du présent mémoire	III
Tableau 7: Tableau récapitulatif des rythmes et typologies d'instruments de Musique sacrée et profane du Bénin	I

ANNEXES

Annexe 01

Tableau 4: liste des personnalités rencontrées

N°	Identité	Qualité et qualification	Date de la rencontre
01	Professeur Honorat AGUESSY	Coordonateur-Fondateur de l'Institut de développement et d'Echanges Endogènes dans la Ville de Ouidah Président de l'Observatoire Africain de la Société Civile, Professeur émérite de Sociologie anthropologie à l'Université d'Abomey Calavi (UAC), Doyen Honoraire / fondateur du département de Lettres Arts et Sciences humaines, Recteur de l'UAC	entretien réalisé le 06 juin 2012
02	Professeur Albert Bienvenu AKOHA	Professeur titulaire de linguistique Africaine à l'Université d'Abomey Calavi, Coordinateur du Conservatoire des Danses et Musiques Royales d'Abomey - CDCRA.	entretien réalisé le 24 Août 2012
03	Madame Colette HOUETO	Ancienne ministre de l'éducation nationale de 2006 à 2008, actuellement Première Adjointe au maire de Porto-Novo, en charge de la culture et de la coopération décentralisée	entretien réalisé le 14 Août 2012
04	Professeur Dodji AMOUZOUNVI	professeur de Sociologie anthropologie Chef Service coopération universitaire au rectorat de l'Université d'Abomey Calavi	entretien réalisé le 03 Août 2012
04	Idrissi Dissou, MACHIOUDI	Professeur d'histoire, auteur de l'ouvrage Essai de reconnaissance et de détermination de l'origine des principales familles de Porto-Novo à partir de leur "Oriki" paru aux études Dahoméenne du l'IRAD et responsable de la communauté Yoruba de Porto-Novo	entretien réalisé le 20 juillet 2012
05	Madame Joyce Rhonda WATSON	Directrice du Centre Culturel Américain de Cotonou, appui technique du Centre Culturel Américain de Cotonou à la médiathèque de Porto-Novo	entretien réalisé le 04 juin 2012
05	Monsieur Richard SOGAN	Directeur du Patrimoine Culturel au Ministère de la Culture d'Artisanat et de la Promotion des Langues Nationales, Diplômé de l'Université Senghor	entretien réalisé le 25 juillet 2012

Source : présente action

Annexe 02

Tableau 5: liste des responsables culturels et artistes interviewés

N°	Identité	Qualité ou Qualification	Date de l'interview
01	Monsieur Albert Godonou HOUNGBO	Conservateur du Musée Alexandre Sènou Adandé de Porto-Novo (houngbo@yahoo.fr)	rencontre réalisée le 19 Août 2012
02	Monsieur Urbain HADONOU	Conservateur du Musée Palais Royale d'Abomey (urbain_hadonou@yahoo.fr)	rencontre réalisée le 20 Août 2012
03	Monsieur Marcel ZOUNNON	Directeur du Ballet Nationale du Bénin	rencontre réalisée le 29 Août 2012
04	Madame Souka SEKO	Fondateur et Conservateur du Musée de la Musique de Parakou	rencontre réalisée le 22 Août 2012
05	Monsieur Hountin KIKI	Président du Collectif des Artistes Musiciens Traditionnelle du Bénin	rencontre réalisée 21 juin 2012
06	Madame Cécile dite "SINDE WADOUNLETON	Conteuse professionnelle, elle a enregistré sur la Radio Nationale avec le feu Bienvenu ATINDOKPO plus d'une quarantaine de contes entre 1971 et 1989. Elle est en studio au CEMAAC pour la reprise de ses contes sur support numérique	rencontre réalisée le 05 juillet 2012
07	Monsieur A Gouthon HOUNKOKOE	Co-fondateur du groupe musical "Massè-Gohoun" du regretté Dossou "Lectriki". Percussionniste hors père, très connu dans le milieu musical traditionnel au Bénin	rencontre réalisée le 25 Août 2012
08	Monsieur Kofi Adolphe ALADE	Fondateur de l'Ensemble Artistique et Culturel "Ouindonadoua". Ce groupe reprend sous forme de ballet les rythmes de toutes les aires culturelles du Bénin	rencontre réalisée le 27 Août 2012
09	Monsieur Eric THOMSON dit Eric Thom'Son	Responsable et initiateur du festival "Adjra" à Sê dans la Commune Houéyogbé. Il s'agit d'un festival qui œuvre pour la conservation et la valorisation des musiques des départements du Mono et du Coufo	rencontre réalisée le 28 Août 2012
10	AKODJENOU Michel dit "AMIKPON'	Créateur du rythme "Kpalogo"	rencontre réalisée 14 juillet 2012 au CEMAAC

Source : présente action

Tableau 6: chronologie des activités pour la rédaction du présent mémoire

N°	Activités	période
01	Choix du thème	septembre 2011
02	Exploration des données liées au thème	septembre 2011 à Avril 2012
03	Identification du Directeur de mémoire	juin 2012
04	Rédaction du protocole et projection de la problématique	juin à juillet 2012
05	rechercher documentaire	Septembre 2011 à juillet 2012
06	Collecte de données	Avril à juillet 2012
07	Analyse des données recueillies	Août à fin septembre 2012
08	Rédaction du mémoire	Octobre 2012 à Mars 2013

Annexe 3

Figure 3 :Photos de quelques instruments dans les Musées MEASA et du Palais Royal d'Abomey



Photo Richard Hounsou : tambour Zinli, pièce rare offert au Roi Ghezo en 1827 par un négrier, en réserve au Musée de Palais Royal d'Abomey



Photo Richard Hounsou : tambour gbassi Collection ERPACMAO au MEASA à Porto-Novo



Photo Richard Hounsou: Kpanlingan, gon à double cloche dans la réserve du Musée du Palais Royal d'Adomey



Photo Richard Hounsou : ensemble de hochets en vannerie: Assan Collection ERPACMAO, au MEASA à Porto-Novo



Photo Richard HOUNSOU : ensemble de hochet en fer et tambour à main ; Assan et Sacara, Collection ERPACMAO, au MEASA à Porto-Novo

Annexe 04

Tableau 7: Tableau récapitulatif des rythmes et typologies d'instruments de Musique sacrée et profane du Bénin

Catégorie du Rythmes	Dénomination	Instrument principal	Typologie	Occasion ou évènements où cela se joue	Groupe linguistique ou culture pratiquant	Aires cultures
Profane	"Massè Gohoun"	"Gbalèkotin"	membranophone	Réjouissance, cérémonie mortuaire	goun, Sèto, Tori	Adja Tado
	"Djoglissohoun"	KPAHOUELE	membranophone	manifestation populaire	goun, Sèto, Tori	Adja Tado
	"Djègbé"	Djegbegan	xylophone	veille mortuaire	goun	Adja Tado
	"Gogbahoun"	Akohoun	membranophone	Réjouissance, cérémonie mortuaire	Ouéda, Mina, Kotafon	Adja Tado
	"Zinli AKOTO"	AKPESSI	membranophone	Réjouissance populaire cérémonie mortuaire	Adja, Kotafon	Adja Tado
	"Zinli d'Abomey"	ZINLI	membranophone	Danse de la cour royale	Fon	Adja Tado
	"Zinli Gbété"	ZINLI	membranophone	Réjouissance populaire cérémonie mortuaire	Ouéda,	Adja Tado
	"Gbèhoun" ou "Kpanouhoun"	KPANOU	xylophone	manifestation populaire et mariage	goun, Sèto, Tori	Adja Tado
	"Gohoun"	AKOHOUN		musique des antagonistes et réjouissance	goun, Sèto, Tori	Adja Tado
	"Bata"	BATA	membranophone	manifestation populaire, cérémonie EGUN	Nago	Nago, Yoruba
	"Akpala"	GANGAN ou Talking Drum	membranophone	manifestation populaire	Yoruba	Nago, Yoruba
	"Guèlèdè"	AKOUBA	membranophone	dénonciation faits sociaux et réjouissances	Nago	Nago, Yoruba
	"Bolodjo"	Bolodjo	membranophone	manifestation populaire et réjouissances	Nago	Nago, Yoruba
	"Houngangbo"	HOUNGAN	membranophone	cérémonie funéraire ou mortuaire	goun, Sèto, Tori	Adja Tado
	OGBON	YALO	membranophone	animation EGUN et réjouissance	Nago	Nago, Yoruba
	DJÈKÈ	AGBA	membranophone	manifestation populaire	goun, Sèto, Tori	Adja Tado
	ADJOSEDJAN	ODJAN	xylophone	réjouissance et manifestation populaire	goun, Sèto, Tori	Adja Tado
	MAMBO	AKOUBA	membranophone	manifestation populaire	goun, Sèto, Tori	Adja Tado
	KAKA	BAMBOURS	xylophone	grande procession ou caravane	goun, Sèto, Tori	Adja Tado
	SEDJE	APKOTIN	membranophone	réjouissance et manifestation populaire	goun, Sèto, Tori	Adja Tado

	Achikpè	la paume des mains	xylophone	réjouissance populaire	Adja, Kotafon	Adja Tado
	Atchinouhoun	Agbadjahoun	membranophone	réjouissance populaire	Kotafon et Adja	Adja Tado
	Agbadja	Agbadjahoun	membranophone	réjouissance populaire et festive	mina et adja	Adja Tado
	Zandro	Agbadjahoun	membranophone	veillè funéraire	Adja	Adja Tado
	Tchingounmey ou Tchinkoumè ou Sinhoun	Calebasse renversée sur l'eau	xylophone	réjouissance et manifestation populaire	Mahi	Adja Tado
	Toba	Tobahoun	membranophone	réjouissance et manifestation populaire		Adja Tado
	Houissodji	Klogou	membranophone	danse de la cour royale	Fon	Adja Tado
	Atchahoun	KPAHOUELE	membranophone	réjouissance et manifestation populaire	Tofin, goun, Tori	Adja Tado
	Goungbé	Goungbé	membranophone	réjouissance et manifestation populaire	Datcha	Nago, yoruba
	Idjombi	AKOUBA	membranophone	réjouissance et manifestation populaire	Nago	Nago, yoruba
	Tipinti	Hochets	xylophone	danse festive et célébration des récoltes	Somba	Bètamaribé
	Adohoun	Adjogbo	membranophone	danse d'animation et manifestation populaire	Goun, Tori, et Sêto	Adja Tado
	Agbadja de Honmè	Klogou	membranophone	danse de la cour royale	Fon	Adja Tado
	Atcha ou Atchahoun	Atchahoun	membranophone			Adja Tado
	Dogba ou Adjahoun	Dogbahoun	membranophone	réjouissance et manifestation populaire	Fon	Adja Tado
	Gbindoun	Gbin	membranophone			Adja Tado
	Gokoué	Agbadjahoun				Adja Tado
	Glo	Glohoun	membranophone	danse de réjouissance royal	Fon	Adja Tado
	Hanyé	Kpahouèlè	membranophone		Fon	Adja Tado
	Issé-Issé		membranophone	réjouissance après les récoltes	Dendi	Dendi
	Guida fopkayin		membranophone	réjouissance après les récoltes	Bariba	Wassangari
	Kobi		membranophone	réjouissance après les récoltes	Foubé	Peuhl
	Toba	Tobahoun	membranophone	réjouissance et manifestation populaire		
Sacré	Sapkatahoun	danhoun	membranophone	célébration de la divinité sakpata	Goun, Sêto, Tori	Adja Tado

Avlékétéhoun	kpahouèlè	membranophone	célébration des divinités d'avlékété	Ouéda ou Péda	Adja Tado
"Blikété"	kété	membranophone	célébration de la divinité Blikété	Sahouè	Adja Tado
"Agba ORO"	agba	membranophone	danse des génies de la nuit	Nago	Nago, Yoruba
"Sato"	satohoun	membranophone	cérémonie funéraire des personnes de 3 ^{ème} âge	goun, Sèto, Tori	Adja Tado
"Zangbétohoun"	kpahouele	aérophone	musique d'accompagnement du gardien de nuit		
Kocouhoun	kpahouele	membranophone	célébration de la divinité Kocou		
Gogohoun		membranophone	danse des prêtresses du hounvé		
Hèbiossohoun		membranophone	célébration de la divinité Hèviosso ou dieu de la foudre		
Agbofouhoun		membranophone	célébration de la divinité		
Agbotchébou			célébration de la divinité		
Akpahoun			célébration de la divinité		
Hounsogbé ou Hounsogbo			célébration de la divinité		
Kpanlogan		xylophone	célébration de la divinité		
kotoja			célébration de la divinité		
katanko ou Manhoun		membranophone	danse des adeptes "vodoun" pour dénoncer toutes transgressions aux préceptes des divinités		
Kpouhoué ou Kpowè			célébration de la divinité		
Souhouèhoun		membranophone	célébration de la divinité sohouè		

Source : Auteur du présent sur la base du guide pour la collecte des instruments de musique traditionnels de Génèviève Dournon, Les instruments de musique dans le Bas-Dahomey de Da Cruz, Clément et Rites funéraires usités chez les Alladanou et diverses tribus de race goun ou aizo habitant la banlieue de Porto-Novo du Révérend Père Gabriel Kiti.

Annexe 05

Figure 4: Organigramme du CEMAAC avec le futur pôle de la médiathèque d'ethnomusicologie

